

**OUVREZ
LES FRONTIÈRES
DE LA FEP!**

14e

Congrès biennal



association générale
des étudiants et étudiantes
de la faculté de l'éducation permanente

samedi **19 novembre 2011**

info

Stationnement

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil du 14^e congrès de l'AGEEFEP où il vous sera remis le montant de 10 \$ qui vous permettra de régler les frais de stationnement pour la journée.



Vestiaire

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



Repas et cocktail

Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire.



À la fin des délibérations et de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.

Frais de garde

Si vous avez des frais à déboursier pour la garde de votre enfant lors du congrès, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage.



Projet d'ordre du jour	4
Règles de procédure proposées	6
Procès-verbal du 13 ^e congrès biennal de l'AGEEFEP	9
Procès-verbal de la 13 ^e assemblée générale	25
Liste des acronymes utilisés	31
État de la représentativité	35
Agenda des activités	41
Suivi des résolutions du 13 ^e congrès	47
Affaires politiques et affaires relatives aux études	53
Reconnaissance des acquis, baccalauréats qualifiés et DESS / p. 55	
La hausse des droits de scolarité : un hiver chaud ? / p. 60	
Le travail en équipe / p. 66	
Note pour la présence aux cours / p. 69	
La non reconnaissance des cours du certificat en droit / p. 70	
Le fonds d'amélioration de la vie étudiante (fave) / p. 73	
Nos affiliations / p. 78	
Affaires financières	83
État des résultats / p. 85	
Rapport des vérificateurs comptables / p. 89	
pour l'exercice financier 2010-2011	
État des résultats 2010-2011 et prévisions budgétaires de l'AGEEFEP	
pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 / p. 109	
État des résultats 2010-2011 et prévisions budgétaires du Café La Brunante	
pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013 / p. 117	

Samedi_19 novembre 2011

Note : L'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation.

8 h Accueil et inscription

9 h 1. Ouverture

Mot du président

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

9 h 15 3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des règles de procédure / p. 6

5. Rapport de la présidente du comité
des mises en candidature

9 h 30 6. Adoption des procès-verbaux

6.1 13^e congrès biennal 2009 / p. 9

6.2 Assemblée générale du 20 novembre 2010 / p. 25

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

7.1 État de la représentativité / p. 35

Proposition / p. 40

7.2 Agenda des activités / p. 41

7.3 Suivi des résolutions du congrès / p. 47

10 h Pause

10 h 30 8. Affaires politiques et affaires relatives aux études

8.1 Proposition – RAC-BACC-DESS / p. 59

8.2 Proposition – Droits de scolarité / p. 64-65

8.3 Proposition – Travail en équipe / p. 67-68

8.4 Proposition – Note pour la présence aux cours / p. 69

8.5 Proposition – Cours du certificat en droit / p. 71-72

8.6 Proposition – FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM / p. 75

8.7 Proposition – Nos affiliations / p. 78-80

12 h 10 Allocution du doyen de la FEP, M. Christian Blanchette

12 h 25 9. Rapport du comité des mises en candidature

12 h 30 Dîner

13 h 30 Fin de la période de mise en candidature
pour les postes au conseil de direction

Points à l'ordre du jour dont l'étude est fixée à 14 h :

14 h Remise du Prix reconnaissance du congrès de l'AGEEFEP

14 h 15 10. Les affaires financières / p. 83

10.1 Rapport des vérificateurs comptables
pour l'exercice financier 2010-2011 / p. 89

- Présentation par un représentant
de la firme Gosselin et associés
Proposition / p. 87
- Firme de vérification comptable
pour l'exercice 2011-2012 et 2012-2013
Proposition / p. 87

**10.2 Prévisions budgétaires pour les exercices
financiers 2011-2012 et 2012-2013**

- AGEEFEP / p. 109
Proposition / p. 87
- La Brunante / p. 117
Proposition / p. 87

14 h 45 11. Élections aux postes du comité exécutif

12. Élections aux postes du conseil de direction

16 h 13. Résultat des élections

16 h 15 14. Mot du président élu

16 h 30 15. Clôture

16 h 35 Cocktail de clôture

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande: « Êtes-vous prêts à passer au vote? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix: « La décision du président est-elle maintenue? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant: « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre

la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.

12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
 - a) Ajournement (sujette à débat);
 - b) Suspension de séance (sujette à débat);
 - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité).

Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.

14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3) des voix.
15.
 - a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
 - b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
 - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
 - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

Procès-verbal du 13^e congrès biennal de l'AGEEFEP

tenu le 21 novembre 2009 au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Étaient présent-e-s :

Mohammed Abra, Precieux Afumba, Mawuli Agboli, Noura Akhiate, Nadège Alonso, Isabelle Auclair, Abdelmounaim Azaroual, Emmanuel Batururimi, Nancy Bélanger, Normand Bélisle, Soraya Berrai, Leïla Bouayed, Marie-Josée Boule, Sonia Cadet, Simon Cadieux, Anne-Yvonne Charpentier, Stéphanie Charron, Sergot Chauvin, Mireille Chicoye, Claudette T. Cloutier, Catherine Couturier, Gabrielle Delorme-Ostiguy, Muriel Di Battista, Anel Bill Robens Dimanche, Lucie Dionne, Louis-Charles Dufour-Grégoire, Jean-Sébastien Dufresne, Donat Stéphane Dupuis, Caroline Edoung Oyono, Hind El Khadiri, Yvonne Ellis, Rose Carmel Merlène Ferdinand, Lucie Fillion, Fabiola Fouron, Gyll Gagné, Gisèle Gariépy, Annie Giguère-Deraps, Lavilé Augustin Goumou, Charles Grenier, Mathilde Grosjean, Soukeyna Guèye, Alain Hébert, Caroline Henry-Morin, Nathalie Herrera, Esther Hilaire, Martha Hyacinthe, Pierre Jessop, Detty Joseph, Fatine Kabbaj, Bob Bobua Kapuku, Ludovic César Kihoulou, Jean Octavy Laguerre, Najia Lamsaouri, Khaled Larbi Cherif, Alain Lavallée, Odette Lavigne, Éric Leblanc, Pierre Lessard, Anne-Sophie Léveillé, Jason MacDonald, Robert Martin, Julie Mathieu, Johanne Mercier, Éric Morin, Pierre Nepveu, Michelle Paquin, Myriam Proulx, Marcel Rachid, Flavia Rocha de Araujo, Pierre Rogué, El Mostafa Sajid, Rachel Brazil Santos, Marie-France Savaria, Martin Silva Leber, Maria Anca Streche, Denis Sylvain, Maria-Victoria Taeza, Véronique Tessier, Lynda Tétreault, Alain Tremblay, Elyse Tremblay, Guillaume Trottier, Caroline Vézina, Pamela Volpe, Kanyeba Wakuteka Penyi.

Étaient absent-e-s :

Colin Abbott, Rashidi Delphin Abibu, Hafida Ablal, Daniella Acosta-Montana, Nadia Adam, Berline Adolphe, Komla Senyo Ahiador, Ivane Alexandre, Marjan Alipour, Jorge Almanza Latorre, Cécile Amand, Fabiola Antoine, Nadine Arseneau-Cyr, Eliamon Ehueni Mac Hahn Attie, Nathalie Aubé, Luc Azar, Rose Marcelle Baptiste, Manouchka Beaucage, Marie-Gil Beaupré, Diane Bedwani, Edith Bellance, Assia Benchoubane, Nadine Benny, Chantal Benoit, Émilie Bertrand, Marie Josée Bessette, Lynda Bigras, Aline Biha, Pascale Boizard, Matthieu Bonneau, Anne-Marie Bouchard, David Can, Mélanie Carpentier, Marissa Charbonneau, Pauline Charpiot, Anne Chiasson, Éric Chouinard, Aurélien Clément, Eric Crosier, Kaoutar Dadsy, Hélène Dagenais, Darlène Dallien, Koffi Lolonyo Dansou, Jacinthe

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

Me Ghislaine Chabot

Secrétaire général :

M. Denis Sylvain

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Présidente des élections :

Mme Ghislaine Brunelle

Darcy, Julie Delorme, Olivier Delvin-Doré, Nancy Demers, Sarah Desamours, Maggie Desbois, Julie Deschamps, Ibrahima Diallo, Audrey Dionne, Zohra Djoumi, Fresnet Dort, Jeanne Myrta Dorvilus, Marie Andrée Duchesne, Chloé Dulude, Kathleen Duplessis, Valérie Dupuis, Fernando Durin, Nadine El Hage Chehadé, Saida El Moussaoui, Indiana Escach, Karine Eudoxie, Anaïs Félix, Wenet Fene, Francois Ferdinand, Emanuel Filip, Kevin Fournier, Jean Martial Francillon, Dahitza François, Martine Frederique, Martine Fromantin, Youssef Ghafari, Chantal Goutard, Céline Grégoire, Caroline Guimond, Soukaina Hayouni, Said Hini, Habiba Ismaili, Kenza Jabrane, Anahiency Jean, Malika Khouiyyi, Joelle Lacoste-De Lamirande, Hafida Lahridi, Annie Landry, Julie Langlois, Fernand Lavigne, Isabelle Lavoie, Vincent Leclair, Liliane Leduc, Karine Lefebvre, Jean Lemieux, Tania Lobo, Shirley Adriana Londono, Myriam Maignan, Simion Matei, José Mathieu, Isabelle Mercier, Karine Milard-Lamour, Willem Mitton, Marie Patience Molo Mbassi, Fabiola Lisbeth Montalvo Ferrufino, Chantale Montpetit, Mounira Mouaffek, Winston Omar Murillo Arizola, Sabiha Nasri, Anca Florina Neagu, Laurence Olivier Néron, Martin O'Neil, Cecilia Ojeda-Desantis, Andriy Okladov, Elyse Ouellette, Marie-Hélène Ouellette-Racicot, Sébastien-L Pigeon, Antoine Palangie, Gabrielle Paré-Morency, Benoit Pelletier, Pisith Phour, Lina Maria Picon Giraldo, Gina Pierre, Sophie Pinto, Belinda Ribeiro Kengadio, Yvon Robert, Camille Robitaille, Angelica Rodriguez Martinez, Émeline Rouyard, Iquélé Amélie Sagnon, Wissal Sakka, Danielle Samedy, Ana Sartori, Karen Scoda, Carlos Silva, Sindy Sorel, Chantal Soucy, Mihaela Spataru, Jolyane St-Pierre, Simon St-Pierre, Jean Pedro Stiverne, Olivia Stroz-Breton, Jean-Pierre Surpris, Alain Tambekou Wamba Sobgou, Elena Tanciac, Mélanie Thibault, Marie Francine Toussaint, Martine Trahan, Marielle Trottier, Manon Turgeon, NanFreud Valéry, Hugo Vallée, Maxime Vallée, Valérie Valois, Stephane Veilleux, Philippe Venne, Michèle Vézina, Laurent Vu The, Ibtissam Zegrani.

1. Ouverture

Mot du président

M. Robert Martin souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il les remercie de consacrer un précieux samedi à leur association étudiante. Il leur rappelle que le congrès constitue un moment essentiel dans la vie démocratique de l'AGEEFEP.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par Mme Yvonne Ellis, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lucie Filion, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. **Ouverture**
Mot du président
2. **Élection**
 - 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption des règles de procédure**
5. **Rapport de la présidente des élections**
6. **Adoption des procès-verbaux**
 - 6.1 12^e congrès biennal 2007
 - 6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2008
7. **Proposition d'amendement aux règlements généraux**
8. **Rapport sur le suivi de la vie associative**
 - 8.1 État de la représentativité
 - 8.2 Agenda des activités
 - 8.3 Suivi des résolutions du congrès
9. **Affaires politiques et affaires relatives aux études**
 - 9.1 Proposition – Directive ministérielle FIO
 - 9.2 Proposition – Reconnaissance des acquis
 - 9.3 Proposition – Utilisation FAVE
 - 9.4 Proposition – Promotion FAVE
 - 9.5 Proposition – Aide financière
 - 9.6 Proposition – BACC et DESS

- 9.7 Proposition – Campus Québec
- 9.8 Proposition – Service conseil en formation
- 9.9 Proposition – Service FEP en soirée
- 9.10 Proposition pour une semaine de lecture à la FEP

10. Rapport de la présidente des élections

11. Les affaires financières

Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2008-2009

- 11.1 Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés
- 11.2 Firma de vérification comptable pour l'exercice 2009-2010 et 2010-2011

12. Élections aux postes du comité exécutif

13. Élections aux postes du conseil de direction

14. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011

- AGEEFEP
- La Brunante
- Fonds de défense juridique
- Initiatives étudiantes

15. Résultats des élections

16. Mot du président élu

17. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Charles Grenier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure incluses dans le cahier du congrès.

5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature

La présidente des élections, Mme Ghislaine Brunelle, rappelle que les personnes désireuses d'occuper un poste au comité exécutif de l'Association avaient jusqu'au 4 novembre pour le faire. À cette date, seulement cinq personnes avaient posé leur candidature aux postes de président, secrétaire général et trois vice-présidents.

Mme Brunelle souligne par ailleurs que le congrès doit élire dix directeurs et directrices qui s'ajouteront aux cinq membres de l'exécutif et au président du Conseil régional de Québec pour former le Conseil de direction. Les personnes intéressées ont jusqu'à 13 h 30 pour remplir leur bulletin de candidature, qui doit être signé par deux membres en règle du congrès.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 12^e congrès biennal 2007

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Normand Bélisle, il

est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 12^e congrès biennal tenu en novembre 2007.

6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2008

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Normand Bélisle, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 22 novembre 2008.

7. Proposition d'amendement aux règlements généraux

M. Robert Martin souligne que l'amendement proposé a pour objectif de clarifier la définition de membre de l'AGEEFEP. À l'époque où le libellé actuel a été adopté, l'Association invoquait que, selon son interprétation de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, les étudiant-e-s inscrits à des activités de formation non créditée, à la FEP mais aussi dans l'ensemble de l'Université de Montréal, faisaient partie de ses membres. Or, ladite loi définit l'étudiant comme toute personne engagée dans une « activité pédagogique » et c'est pourquoi nous avons adopté cette dénomination. L'aventure de l'UdeM et de notre Faculté dans la formation non créditée a cependant tourné court si bien que le libellé actuel n'est plus pertinent en plus d'être inutilement compliqué.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité de modifier l'article « 9. Membres » de nos Règlements généraux, qui se lira dorénavant comme suit : Est membre de l'AGEEFEP toute personne admise dans un programme ou inscrite à un cours de la Faculté de l'éducation permanente.

8. Rapport sur le suivi de la vie associative

8.1 État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association dans les instances de la Faculté de l'éducation permanente et de l'Université de Montréal ainsi que dans divers organismes externes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

8.2 Agenda des activités

Ce document répertorie toutes les réunions et tous les événements auxquels a participé l'Association de septembre 2008 à septembre 2009.

8.3 Suivi des résolutions du congrès

Ce document trace l'évolution de l'application des résolutions votées par le congrès biennal de 2007 et, dans certains cas, des congrès antérieurs.

9. Affaires politiques et affaires relatives aux études

9.1 Proposition directive ministérielle FIO

M. Robert Martin souligne que les événements survenus au cours de l'été 2008 et de l'été 2009 à l'Université de Montréal ont démontré l'utilité de la directive budgétaire du ministère de l'Éducation qui limite l'augmentation annuelle des frais obligatoires que les universités sont autorisées à imposer. C'est cette directive qui a permis à l'Association de combattre avec succès des projets de hausses des frais au cours des deux dernières années. Or, la directive adoptée en mai 2008 viendra à échéance en 2011 et il est important pour nous qu'elle soit reconduite.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nadège Alonso, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande aux deux regroupements nationaux auxquels elle est affiliée, soit la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) de presser la ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconduire la directive ministérielle sur les frais institutionnels obligatoires dans les universités.

9.2 Proposition reconnaissance des acquis

M. Robert Martin rappelle que des progrès importants ont été réalisés dans ce dossier prioritaire au cours des deux dernières années. Ainsi, la FEP est en processus d'embauche d'un spécialiste de la reconnaissance des acquis qui, entre autres fonctions, mettra au point des outils d'évaluation des acquis plus sophistiqués que ceux dont dispose présentement la Faculté. Ce nouveau service ainsi qu'un service de soutien à la persévérance aux études ont pu être créés grâce à l'octroi d'un budget annuel de 200 000 \$ à la FEP découlant de la hausse de la cotisation aux SAE de 1,50 \$ par crédit en vigueur depuis le trimestre d'hiver 2009.

Cette étape, ajoute M. Martin, doit cependant être suivie de l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis qui s'appliquera dans toute l'Université.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Martha Hyacinthe, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue de revendiquer l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal.

9.3 Proposition utilisation FAVE

M. Robert Martin rappelle que, depuis le trimestre d'automne 2008, une somme de 25 \$ est incluse chaque trimestre dans la facture des droits de scolarité de tous les étudiants et étudiantes sous le titre « Fonds d'amélioration de la vie étudiante ». Il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); il est donc possible d'en être exempté en remplissant un formulaire en ligne.

Selon l'entente convenue avec l'Université, les étudiants et les étudiantes de la FEP bénéficieront directement d'une proportion de 75 % des contributions de 25 \$ par trimestre qu'ils versent au Fonds d'amélioration de la vie étudiante. Cette somme est gérée par un comité de quatre membres, soit deux représentants de l'AGEEFEP, un de la FEP et un de l'Université.

Le comité AGEEFEP-FEP-UdeM qui gère ce fonds a par ailleurs convenu que la plus grande partie de l'argent disponible sera consacrée à des bourses d'accessibilité aux études. Le reste de la somme servira à des subventions pour les stages, congrès et colloques, ainsi que pour l'aménagement d'espaces pour la vie étudiante.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lucie Filion, il est résolu à l'unanimité que le 13^e congrès biennal entérine la répartition suivante du Fonds d'amélioration de la vie étudiante AGEEFEP/FEP/Université : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour les stages et colloques et 10 % pour les espaces de la vie étudiante.

9.4 Proposition promotion FAVE

M. Robert Martin souligne que ce sont les étudiants-e-s qui bénéficient de tout l'argent recueilli dans le cadre du Fonds d'amélioration de la vie étudiante. Plus il y aura d'étudiant-e-s qui contribueront au Fonds, plus nombreux seront les bénéficiaires. C'est pourquoi le Conseil de direction croit pertinent d'entreprendre une campagne de promotion du FAVE à compter du prochain trimestre.

À la suite de discussions, il est convenu que cette campagne en sera une d'information et de promotion.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Charles Grenier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP entreprenne auprès de ses membres, à compter du trimestre d'hiver 2010, une campagne d'information et de promotion du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) et que cette campagne se poursuive au cours des trimestres suivants.

9.5 Proposition aide financière

M. Denis Sylvain, qui est aussi président de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), rappelle que c'est à la demande de cette dernière que le ministère de l'Éducation,

en 2003, a ajouté au régime de l'aide financière aux études un volet de prêts pour les étudiant-e-s à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits de cours. L'aide couvre les droits de scolarité, le coût des livres et, le cas échéant, les frais de garde.

En 2008, l'évaluation que le Ministère a faite de ce volet du programme indique qu'il a été relativement peu utilisé. À titre d'exemple, pour l'année 2006-2007, 3 648 étudiant-e-s ont fait une demande et 1 896 d'entre elles ont été acceptées. Selon les années, le montant des prêts a varié de 892 \$ à 1 125 \$. On note par ailleurs que les bénéficiaires ont des revenus très modestes variant de 10 000 \$ à 13 000 \$.

Compte tenu de ces données, il y a lieu de proposer une bonification de ce programme, soit une augmentation du montant maximum des prêts consentis ainsi que l'ajout de bourses.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Ludovic César Kihoulou, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans le cadre de sa participation à la FAEUQEP, revendique l'amélioration du programme d'aide financière pour les études à temps partiel, soit une augmentation du montant des prêts et l'octroi de bourses.

9.6 Proposition BACC et DESS

Avec la reconnaissance des acquis, note M. Robert Martin, la création de baccalauréats qualifiés et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) constitue le cœur des revendications de l'AGEEFEP depuis de très nombreuses années. Dans ces deux dossiers, l'Association a d'ailleurs fait cause commune avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente au cours des dernières années.

À ce propos, M. Martin rappelle que, à la demande de l'Association, le Bureau d'études et de développement de la FEP a effectué une enquête auprès des bacheliers et bachelières de la FEP des années 2005 à 2007. Si une majorité est satisfaite du baccalauréat ès-arts ou ès-sciences qui leur a été décerné et de l'influence positive qu'il a sur leur carrière, il subsiste tout de même certains problèmes de reconnaissance et d'image de ces diplômes. L'enquête a également révélé que 23 % des diplômé-e-s poursuivent leurs études, en grande majorité à la maîtrise. Environ la moitié d'entre eux se sont dits intéressés à s'inscrire à un DESS à la FEP si cette possibilité leur était offerte.

Dans les autres facteurs contextuels, M. Martin souligne qu'il y aura, d'ici juin prochain, une nouvelle équipe à la direction de l'Université mais aussi à la direction de la Faculté de l'éducation permanente. Dans ce dernier cas, malgré la communauté de vues avec le décanat sur les dossiers majeurs, l'Association estime que le temps est venu de nommer des professeurs au décanat de la FEP afin d'augmenter le poids politique de la Faculté au sein de l'Université. Cela sera particulièrement crucial dans les dossiers complexes que sont les baccalauréats qualifiés et les DESS.

Enfin, la création d'un comité de travail sur la formation continue relevant directement du vice-rectorat à l'enseignement constitue certainement un espoir de déblocage de nos dossiers. Dans tous les scénarios, nous serons appelés à intervenir dans le débat pour mieux faire connaître les besoins de nos membres et l'anomalie que constituerait le statu quo.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lynda Tétreault, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans le cadre de son objectif d'obtenir des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente, prenne les initiatives suivantes :

- a) Demander à l'Université que des professeurs soient nommés à la direction de la Faculté de l'éducation permanente à la fin du mandat de l'équipe présentement en poste, en juin 2010.
- b) Demander à la direction de l'Université d'augmenter la base du financement de la FEP afin qu'elle dispose des fonds requis pour financer les diverses formes de collaboration avec les autres facultés.
- c) Exécuter le mandat voté au 12^e congrès biennal (2007) en invitant nos membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de DESS à la FEP, et déposer cette pétition à l'Assemblée universitaire.
- d) Rencontrer les directions de toutes les facultés pour leur expliquer les enjeux relatifs à la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP.
- e) S'assurer de faire la promotion des nouveaux baccalauréats et DESS lorsqu'ils auront été créés.

9.7 Proposition campus Québec

L'AGEEFEP n'est pas d'accord avec la décision de l'Université et de la FEP de fermer le campus régional de Québec à compter de juin 2010. L'Association rappelle à ce propos que l'UdeM offre des cours à Québec depuis 25 ans, mais qu'aucune donnée n'a été produite pour justifier cette fermeture. Les seules statistiques, qui datent de quelques années, avaient indiqué que l'excédent des revenus sur les dépenses dans les opérations du campus de Québec se chiffrait à 500 000 \$ par année.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Le Conseil régional

de Québec, il est résolu à l'unanimité propose que l'AGEEFEP demande à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente de revoir la décision de fermer le campus régional de Québec et, qu'à cet effet, elle invite ses membres à signer une pétition.

9.8 Proposition service conseil en formation

La FEP n'offre plus son service de conseil en formation, à raison de cinq heures par semaine, dans les campus régionaux de Laval et de Longueuil. Or, la raison d'être des campus régionaux est de rapprocher les lieux de formation des lieux de résidence des étudiants et des étudiantes; ce qui vaut pour les cours s'applique aussi au seul service qu'offre la Faculté dans ces deux campus.

Sur quelle base a été prise cette décision ? La Faculté dispose-t-elle de données sur le nombre d'étudiants et d'étudiantes qui ont consulté ce service ? De ce nombre, combien sont déjà des étudiants à l'UdeM et combien proviennent de l'extérieur ? Pour quels motifs ont-ils fait appel au service ? Combien de cas ont résulté en inscriptions à la FEP ? Quel est le délai d'attente des étudiants qui demandent à rencontrer un conseiller en formation ? Ce sont là quelques-unes des questions que l'AGEEFEP a posées dans une lettre au doyen. Nous n'avons pas reçu de réponses satisfaisantes à ces questions si bien que la pertinence de cette décision demeure douteuse.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Louis-Charles Dufour-Grégoire, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP réitère son opposition à l'élimination du service de conseil en formation aux campus de Laval et de Longueuil, à raison de cinq heures par semaines, et qu'elle demande le rétablissement de ce service.

9.9 Proposition service FEP en soirée

Contrairement à ce qui avait cours dans le passé, il n'y a plus aucun service à la Faculté passé 17 h, même pas une personne pour prendre les appels téléphoniques. Cela est inacceptable, car la grande majorité des cours se donnent en soirée et les étudiant-e-s doivent avoir la possibilité d'obtenir une réponse à leurs questions lorsque se pose un problème urgent et cela, au moins jusqu'à 19 h. Ce service est particulièrement important au début de chaque trimestre.

Dans les discussions, les membres soulignent par ailleurs que les autres services de la FEP, tels l'accès aux livres et aux notes de cours, devraient également être accessibles en soirée.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Louis-Charles Dufour-Grégoire, il est résolu que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de rétablir son service permanent en soirée jusqu'à 19 h, incluant l'accès aux livres et aux notes de cours.

9.10 Proposition pour une semaine de lecture à la FEP

M. Robert Martin rappelle que, du 5 au 18 novembre, l'Association a procédé à une consultation électronique pour connaître l'opinion des membres sur la création d'une semaine de lecture à la Faculté de l'éducation permanente.

Au total, souligne-t-il, 1 167 personnes ont participé à la consultation : 807 (69,2 %) ont voté en faveur d'une telle semaine et 360 (30,8 %) s'y sont opposées. M. Martin note qu'il y a une majorité à la fois chez les étudiant-e-s à temps partiel (63 %) et les étudiant-e-s à plein temps (84,1 %).

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gabrielle Delorme-Ostiguy, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de créer une semaine de lecture aux trimes-tres d'automne et d'hiver et que cette semaine ait lieu avant les examens de mi-session.

10. Rapport du comité des mises en candidature

La présidente des élections, Mme Ghislaine Brunelle, rappelle que les congressistes disposent encore de quelques minutes pour poser leur candidature au Conseil de direction. Elle souligne que les réunions ont lieu le samedi et qu'il y en a entre six et huit par année.

Point spécial : Remise du Prix reconnaissance de l'AGEEFEP

Le Prix reconnaissance de l'AGEEFEP, qui est remis pour la première fois, a été créé pour rendre hommage à une personne ou à un organisme de l'Université de Montréal dont la constance et la qualité de l'engagement ont contribué à l'amélioration ou au mieux-être de la communauté universitaire dans son ensemble et de la communauté étudiante en particulier. Ce prix sera décerné tous les deux ans, à l'occasion du congrès biennal de l'Association.

La première récipiendaire du prix est Mme Marie-José Rivest, qui a effectué deux mandats de cinq ans comme ombudsman de l'Université de Montréal entre 1998 et 2008. Le choix de Mme Rivest s'est imposé notamment en raison de l'influence qu'elle a exercée sur la fonction d'ombudsman, où elle a substitué à la notion de « plainte » celle de « demande d'intervention », ce qui a mis l'accent sur la médiation plutôt que la confrontation lorsque se pose un problème.

L'AGEEFEP estime également que les nombreuses recommandations qu'a formulées Mme Rivest dans ses rapports annuels ont contribué à améliorer divers règlements, ce qui a contribué à éviter des conflits et des injustices.

11. Les affaires financières

Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2008-2009

11.1 Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés

Mme Patricia Béland, de la firme Gosselin & Associés, présente le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2008-2009. Mme Béland répond aux questions des congressistes et elle remercie le personnel de l'Association pour sa collaboration dans l'opération de vérification.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Caroline Henri-Morin, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2008-2009 tel que préparé par la firme comptable Gosselin & Associés.

11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2009-2010 et 2010-2011

Il y a par ailleurs lieu de renouveler le mandat de notre firme de vérification comptable pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Muriel Di Battista, il est résolu à l'unanimité de retenir la firme de vérification comptable Gosselin & Associés pour la vérification des états financiers de l'Association pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

12. Élections aux postes du comité exécutif

Seulement cinq personnes ayant posé leur candidature aux cinq postes du comité exécutif, Mme Ghislaine Brunelle les déclare élues. Il s'agit de M. Robert Martin, président, M. Denis Sylvain, secrétaire général, ainsi que Mme Claudette T. Cloutier, Mme Yvonne Ellis et Mme Fatine Kabbaj, vice-présidentes.

13. Élections aux postes du conseil de direction

Mme Ghislaine Brunelle, la présidente des élections, informe le congrès qu'il doit y avoir scrutin, car 14 personnes ont posé leur candidature aux dix postes à combler. Elle souligne que chaque candidat-e dispose de deux minutes pour s'adresser aux congressistes et elle explique les modalités de l'élection. Après les discours, les congressistes remplissent leur bulletin de vote.

14. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011

• AGEEFEP

M. Denis Sylvain souligne qu'une diminution du nombre d'étudiants et d'étudiantes ainsi que la fin de l'entente Pepsi, qui nous rapportait 15 000 \$ par année, ont mis à mal la situation financière de l'Association, qui risquerait

de cumuler un déficit de plus de 85 000 \$ au cours des deux prochaines années si aucune mesure n'est prise.

C'est pourquoi les prévisions budgétaires soumises au congrès comportent une hausse de la cotisation de 2 \$ par trimestre ainsi qu'une ponction de 30 000 \$ dans le surplus accumulé de l'Association. À propos de la cotisation, M. Sylvain rappelle qu'elle est inchangée depuis 2001 et que, dans la période de 2001 à 2008, l'inflation a totalisé 17,8 % selon Statistique Canada; l'augmentation proposée est de 8 %.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Muriel Di Baptista, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011, incluant une augmentation de la cotisation de 2 \$ par trimestre à compter du trimestre d'hiver 2010 et une ponction de 30 000 \$ dans les liquidités du surplus accumulé de l'Association.

- **La Brunante**

Au terme d'une année financière 2007-2008 très difficile, qui s'est soldée par un déficit après amortissement de 16 394 \$, M. Denis Sylvain rappelle que le Conseil a pris des mesures importantes pour diminuer le coût des marchandises de 52 % à 40 % du produit des ventes, ce dernier seuil constituant la norme dans le marché des bars-restaurants.

Pour atteindre cet objectif, La Brunante a transformé en poste à temps partiel le travail de l'aide cuisinier et, surtout, elle s'est dotée d'un système informatique sophistiqué qui permet un contrôle serré des inventaires et des coûts.

Les résultats ont été probants, car même si nous en sommes à un coût des marchandises de 44 %, le déficit après amortissement pour l'année 2008-2009 a été ramené à 553 \$. L'objectif pour l'année en cours est de le réduire le coût des marchandises à 42 %. Cela nous permet d'espérer un surplus pour cette année et pour l'an prochain.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.

- **Fonds de défense juridique**

En 2008-2009, souligne M. Denis Sylvain, les revenus du Fonds de défense juridique ont été de 20 378 \$ et les dépenses de 10 505 \$. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un avis juridique que nous avons demandé à notre avocat sur la légalité de l'abolition des formulaires de retrait en ligne des cotisations non obligatoires ainsi que le doublement des frais technologiques de 4 \$ à 8 \$ par crédit.

L'avis juridique portait aussi sur la légalité de l'abolition des comités responsables de la gestion de ces fonds. À ce jour, aucune dépense n'est prévue pour l'année en cours et pour l'an prochain.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nadège Alonso, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.

- **Initiatives étudiantes**

Le comité des initiatives étudiantes a clos l'exercice financier 2008-2009 avec un déficit de 4 996 \$. M. Denis Sylvain explique que cela est dû à la diminution de 21 466 \$ à 11 900 \$ de la subvention que nous recevons à cette fin des Services aux étudiants. La situation des SAE s'étant améliorée, la subvention a été ramenée à 20 900 \$, si bien que nous devrions terminer chacune des deux prochaines années avec un surplus de 3 730 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Noura Akhiate, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires du Comité des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.

15. Résultats des élections

La présidente des élections, Mme Ghislaine Brunelle, annonce le résultat des élections au Conseil de direction. Les personnes suivantes sont déclarées élues: Mme Nadège Alonso, Mme Muriel Di Battista, Mme Annie Giguère-Deraps, M. Donat Stéphane Dupuis, Mme Soukeyna Guèye, Mme Nathalie Herrera, M. Emmanuel Batururimi, Mme Lucien Dionne, M. Jean-Sébastien Dufresne et M. Gyll Gagné.

Les quatre personnes suivantes sont des substituts qui seront appelés au Conseil en cas de vacance : M. Charles Grenier, M. Mawuli Agboli, Mme Marie-Josée Boulet et Mme Lucie Filion.

Sur proposition de Mme Johanne Mercier, appuyée par M. Alain Tremblay, il est résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.

16. Mot du président élu

M. Robert Martin remercie encore une fois les congressistes de leur participation. Il les assure que l'Association mettra tout en œuvre pour réaliser les mandats qu'a votés le congrès.

17. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Lucie Filion, appuyée par M. Louis-Charles Dufour-Grégoire, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le _____

Procès-verbal de la 13^e assemblée générale

tenue le 20 novembre 2010, à 9 h 30 à la cafétéria
du Pavillon 3200 Jean-Brillant

Présidente d'assemblée :
Mme Nadège Alonso

Secrétaire d'assemblée :
M. Claude Garon

Étaient présent-e-s :

Mawuli Agboli, Nadège Alonso, Thien-Huong Che-Quang, Claudette T. Cloutier, Josée Courchesne, Guillaume Desrochers, Muriel Di Battista, Lucie Dionne, Jean-Sébastien Dufresne, Caroline Edoung Oyono, Hind El Khadiri, Souad Elhassika, Yvonne Ellis, Gyll Gagné, Waline Henry, Fatine Kabbaj, Vincent-Carl Leriche, Robert Martin, Johanne Mercier, Marie Trinité Onana Obono, Allaoua Slimani, Denis Sylvain, Alain Tremblay

1. Ouverture

L'assemblée est ouverte à 9 h 45.

2. Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Nadège Alonso à titre de présidente d'assemblée.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Guillaume Desrochers, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture

2. Élection

2.1 Présidence d'assemblée

2.2 Secrétariat d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des règles de procédure

5. Rapport sur le suivi de la vie associative

A) État de la représentativité

B) Agenda des activités

C) Suivi des résolutions du congrès

6. Affaires politiques

7. Affaires financières

7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2009-2010

7.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour
l'exercice financier 2010-2011

7.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour
l'exercice financier 2010-2011

8. Divers

9. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

5. Rapport sur le suivi de la vie associative

A) État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours de la dernière année dans les nombreux comités et organismes de l'Université de Montréal, de la Faculté de l'éducation permanente et du réseau québécois de l'éducation des adultes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Guillaume Desrochers, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier tous ceux et celles qui ont représenté l'Association au cours de la dernière année.

B) Agenda des activités

Ce document, qui est produit à titre d'information, répertorie toutes les activités auxquelles l'Association a participé au cours des dernières années.

C) Suivi des résolutions du congrès

Comme l'indique son nom, ce document fait part de ce qu'il est advenu des résolutions adoptées par le congrès précédent et, dans certains cas, les congrès antérieurs.

6. Affaires politiques

Changement de garde à l'Université et à la FEP

M. Robert Martin rappelle que la dernière année a été marquée par l'entrée en fonction de nouvelles équipes dirigeantes au rectorat de l'Université ainsi qu'à la FEP. L'événement le plus significatif demeure cependant la publication d'un rapport d'un comité ad hoc qui propose un ambitieux projet de développement de la formation continue à l'UdeM.

L'AGEEFEP se réjouit de l'orientation proposée dans les 14 recommandations du rapport, et plus particulièrement des trois recommandations qui préconisent respectivement l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis ainsi que la création de baccalauréats qualifiés et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la FEP. Il s'agit là de revendications historiques pour l'Association, et tant la direction de l'Université que celle de la Faculté ont fait explicitement part de leur intention d'aller de l'avant.

Dans l'histoire de l'AGEEFEP, la convergence des priorités de l'Association, de la direction de la Faculté et de la direction de l'Université n'a jamais été aussi grande. Ces dossiers demeureront certainement au cœur des activités de l'Association au cours des prochaines années.

Services de reconnaissance des acquis et de persévérance aux études

M. Martin rappelle par ailleurs que, à la suite d'un référendum tenu auprès de nos membres à l'automne 2008, la FEP bénéficie d'une enveloppe annuelle de 200 000 \$ pour créer un service de reconnaissance des acquis et financer un service de soutien à la persévérance aux études qui est déjà opérationnel.

Fonds d'amélioration de la vie étudiante

En ce qui concerne le Fonds d'amélioration de la vie étudiante, le bilan de l'année 2009-2010 indique que les contributions des étudiants de la FEP ont permis de verser 30 bourses d'accessibilité aux études de 2500\$ chacune. Une somme de 15 000 \$ a été consacrée à de l'aide financière pour des stages, congrès et colloques et une somme de 10 000 \$ a été investie dans l'achat d'équipement audio-visuel au café bar La Brunante. À même le grand fonds FAVE, auquel sont versées les contributions de tous les étudiants de l'UdeM. et 25 % des cotisations de nos membres, nous avons obtenu 39 415 \$ à l'été 2009 et 70 000 \$ à l'été 2010 pour d'importants travaux de rénovation de La Brunante et l'achat d'équipement, dont les réfrigérateurs et l'ameublement.

Financement des universités et droits de scolarité

Toujours selon M. Martin, la prochaine année sera marquée par le débat sur le financement des universités et le projet de hausse des droits de scolarité, qui pourraient doubler en quelques années si l'intention du gouvernement du Québec se concrétise. Nos membres, dont la grande majorité étudie à temps partiel, seraient très touchés par cette mesure, car ils n'ont que marginalement accès à l'aide financière aux études. Le danger est d'autant plus grand que, selon les données de l'automne 2009, 31 % des étudiants de la FEP ont des revenus annuels de moins de 20 000 \$; pour 16,6 % d'entre eux, c'est même moins de 10 000 \$.

Dans ce dossier, l'AGEEFEP œuvre de pair avec la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP). Celle-ci est par ailleurs membre de la Table des partenaires de l'université, qui

s'oppose catégoriquement à la hausse projetée dans un document intitulé Manifeste de l'université québécoise, Pour une université libre, accessible, démocratique et publique.

Sous le coup de midi, sur proposition de M. Vincent-Carl Leriche, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité d'ajourner l'assemblée jusqu'à 13 h 30.

Un régime de retraite pour les employés de l'Association

À la reprise des travaux, M. Robert Martin fait part d'une demande des employés de l'Association, qui souhaitent créer un régime de retraite. Dans l'ensemble de l'Université, ils sont d'ailleurs les seuls à ne pas bénéficier d'un tel avantage.

Une rencontre d'information avec une spécialiste du Mouvement Desjardins indique qu'il serait possible de créer un REER collectif souple, sans lourde gestion, adapté aux besoins des employés et à un coût raisonnable pour l'Association. L'hypothèse retenue comporterait une cotisation de 2 % du salaire brut pour l'employeur et une contribution similaire des employés. Compte tenu que la masse salariale de l'AGEEFEP est présentement de l'ordre de 300 000 \$, le coût annuel serait d'environ 6 000 \$, une dépense qu'il est possible d'absorber dans les paramètres budgétaires actuels.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP crée un REER collectif Desjardins comportant une cotisation de % du salaire des employés et une contribution similaire de l'employeur.

Fermeture du Conseil régional de Québec

Tel que prévue depuis un an, l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente ont procédé à la fermeture du Conseil régional de Québec en juin dernier. Cette décision, à laquelle s'est opposée en vain l'Association, a évidemment sonné le glas du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Guillaume Desrochers, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

- A) Procède à la fermeture de son Conseil régional de Québec (CRQ).
- B) Mandate le secrétaire général de l'Association pour fermer les comptes bancaires du CRQ.
- C) Félicite tous ceux et celles qui se sont impliqués dans le fonctionnement du Conseil régional au cours des ans, et plus particulièrement son président, M. Alain Tremblay.

Toujours en lien avec la fermeture du campus de Québec, les membres débattent d'une proposition qui permettrait exceptionnellement à M. Alain

Tremblay, le président du CRQ, de conserver son poste de membre d'office du Conseil de direction de l'Association jusqu'au congrès biennal de novembre 2011 et ce, malgré la fermeture du CRQ. Cette question ne fait cependant pas l'unanimité, car certains préféreraient que le président du CRQ ait un statut d'observateur sans droit de vote.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à la majorité de permettre exceptionnellement au président du CRQ, s'il le souhaite, de poursuivre son mandat comme membre du Conseil de direction jusqu'au congrès biennal de novembre 2011.

En lien avec cette question, un consensus se fait parmi les participants quant à la nécessité de modifier les Règlements généraux de l'AGEEFEP, d'ici le prochain congrès, pour clarifier le statut du président d'un conseil régional.

Sur proposition de Mme Muriel Di Battista, appuyée par M. Vincent-Carl Leriche, il est résolu à l'unanimité que le prochain congrès biennal soit saisi d'une proposition de modification des Règlements généraux pour préciser le statut du président d'un conseil régional de l'Association.

7. Affaires financières

7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2009-2010

Mme Patricia Béland, de la firme Gosselin & associés, explique les principaux éléments du rapport de vérification comptable pour l'année 2009-2010. On en retient principalement que l'Association est en bonne santé financière.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Caroline Edoung Oyono, il est résolu à l'unanimité de recevoir les États financiers de l'AGEEFEP pour l'année 2009-2010 tels que préparés par la firme de vérification externe Gosselin & associés.

7.2 Prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2010-2011

M. Denis Sylvain souligne que l'Association prévoit des revenus et dépenses légèrement supérieures que ce qui avait été anticipé au dernier congrès biennal. Au total, l'exercice financier 2010-2011 devrait se clore avec un surplus de 2 661 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'année 2010-2011, ces prévisions comportant un excédent des revenus sur les dépenses de 2 661 \$.

7.3 Prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'exercice financier 2010-2011

M. Denis Sylvain rappelle que plusieurs événements ont perturbé les opérations de La Brunante en 2009-2010, les deux principaux étant les travaux exécutés

au Pavillon Jean-Brillant qui ont retardé de plusieurs semaines l'ouverture de notre café-bar en septembre, ainsi que la grève des chargés de cours, qui a diminué considérablement l'achalandage pendant plusieurs semaines. Il en a résulté un déficit avant amortissement de 6 985 \$ et, après amortissement, de 20 196 \$.

Heureusement, cette situation ne devrait pas se répéter en 2010-2011. En exerçant un contrôle serré des inventaires et du coût des marchandises par rapport au prix de vente, l'exercice financier 2010-2011 devrait se clore par un bénéfice avant amortissement de 26 899 \$ et, après amortissement, de 12 069 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Hind El Khadiri, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'année 2010-2011, qui comportent un excédent des revenus sur les dépenses après amortissements de 12 069 \$.

8. Divers

Sur proposition de M. Vincent-Carl Leriche, appuyée par M. Guillaume Desrochers, il est résolu à l'unanimité que l'Association, dans une optique de sauvegarde de l'environnement, fasse parvenir aux membres qui le souhaitent une version électronique des documents des réunions, de l'assemblée générale et du congrès biennal.

9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Vincent-Carl Leriche, appuyée par Mme Lucie Dionne, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le _____

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante

CLIFAD	Comité de liaison interordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CEDEC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale
DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students

MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOC	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

État de la représentativité

INSTANCES de l'AGEEFEP

/ Conseil de direction

Mawuli Agboli, depuis 2011
Nadège Alonso, 2009-2011
Emmanuel Batururimi
Claudette T. Cloutier, depuis 2011
Muriel Di Battista
Lucie Dionne
Jean-Sébastien Dufresne
Stéphane Dupuis
Gyll Gagné
Annie Giguère-Derasp
Soukeyna Guèye
Nathalie Herrera, 2009-2011
Alain Tremblay – CRQ Québec

/ Comité exécutif

Nadège Alonso, depuis 2011
Claudette T. Cloutier, 2009-2011
Yvonne Ellis
Fatine Kabbaj
Robert Martin
Denis Sylvain

INSTANCES UNIVERSITAIRES

/ Conseil d'administration de l'Université de Montréal

M. Denis Sylvain

Comité de gouvernance

M. Denis Sylvain

Comité de la planification

M. Denis Sylvain

Comité de sélection de l'ombudsman

M. Denis Sylvain

Comité de sélection du doyen de la FEP

M. Denis Sylvain

Comité des ressources humaines

M. Denis Sylvain

Comité de suivi du P.G.I.

M. Denis Sylvain

Comité institutionnel d'évaluation des programmes

M. Denis Sylvain

/ Comités du recteur

Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants

M. Robert Martin

Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information

M. Denis Sylvain

Sous-comité - environnements numériques d'apprentissage

M. Denis Sylvain, 2009-2011, remplacée par Fatine Kabbaj

Sous-comité - utilisation des technologies en classe

M. Denis Sylvain

Comité consultatif sur la qualité de l'enseignement

M. Denis Sylvain, remplacé par Mme Fatine Kabbaj

Groupe d'utilisateurs des technologies

M. Jean-Sébastien Dufresne et Mme Daniella Acosta

Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique

Mme Fatine Kabbaj

Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante

M. Robert Martin

Comité sur la conciliation études-famille

Mme Fatine Kabbaj

/ Assemblée universitaire

M. Robert Martin et Mme Yvonne Ellis

Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants

M. Robert Martin

Comité permanent de la politique linguistique

Mme Fatine Kabbaj

Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur l'adaptation à la diversité culturelle

M. Emmanuel Batururimi

Table d'échange sur la vie étudiante

M. Robert Martin

Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal

Mme Yvonne Ellis

Comité consultatif sur les bibliothèques

Mme Yvonne Ellis

Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables

M. Jean-Sébastien Dufresne

Comité consultatif sur l'environnement

M. Jean-Sébastien Dufresne

Comité PRIÉ (Politique de reconnaissance de l'implication étudiante)

M. Denis Sylvain

Comité sur la prévention et le harcèlement

Mme Yvonne Ellis

Comité de la région métropolitaine

Mme Yvonne Ellis

/ Commission des études

M. Robert Martin

Sous-commission du premier cycle

M. Denis Sylvain

Groupe d'évaluation de l'enseignement

M. Denis Sylvain

Conseil des études de premier cycle

M. Robert Martin

Comité institutionnel d'évaluation des programmes

M. Denis Sylvain

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

/ Conseil de la Faculté de l'éducation permanente

M. Denis Sylvain, Mme Yvonne Ellis et M. Emmanuel Batururimi

Comité conjoint AGEFEP-FEP

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Claude Garon

Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP

M. Robert Martin et M. Claude Garon

Comité d'amélioration à la vie étudiante de la FEP

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

Comité de Reconnaissance des acquis et de soutien à la persévérance aux études

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

Comité paritaire de la collation des grades

M. Denis Sylvain, Mme Louise Daigneault, Mme Johanne Dupuis,
Mme Valérie Laliberté, remplacée par M. Normand Bélisle

Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP

Mme Yvonne Ellis, remplacée par Mme Muriel Di Battista

Comité AGEEFEP-FEP-CRQ

M. Denis Sylvain et M. Alain Tremblay

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

/ Conseil des Services aux étudiants

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

Comité de relance des Services aux étudiants

M. Denis Sylvain

Comité de la campagne des paniers de Noël

Mme Johanne Dupuis

Comité organisateur de la semaine interculturelle

M. Emmanuel Batururimi

/ Centre sportif (CEPSUM)

Conseil d'administration

M. Normand Bélisle

**Comité des programmes et activités sportives et
académiques du C.A. du CEPSUM**

M. Normand Bélisle

/ Radio étudiante (CISM)

Conseil d'administration

M. Vincent-Carl Leriche

Assemblée générale

M. Vincent-Carl Leriche

/ Comité d'attribution des bourses ASEQ

Mme Fatine Kabbaj

NOS AFFILIATIONS

/ CASUM (Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM)

M. Robert Martin et Mme Yvonne Ellis

/ MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation) :

Assemblée générale

M. Robert Martin, Mme Nadège Alonso et Mme Fatine Kabbaj

Conseil d'administration

M. Robert Martin, Mme Fatine Kabbaj et Mme Nadège Alonso

Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes en formation

M. Robert Martin, M. Normand Bélisle,
Mme Johanne Dupuis, M. Claude Garon,

/ FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente)

Assemblée générale

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain,
Mme Yvonne Ellis et M. Normand Bélisle

Conseil d'administration

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et Mme Yvonne Ellis

Comité exécutif

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

/ UNESCO - Commission sectorielle de l'éducation

M. Denis Sylvain

/ Conseil supérieur de l'éducation, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Comité CCAFÉ (Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du gouvernement du Québec)

M. Robert Martin

/ Comité sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants du gouvernement du Québec

M. Robert Martin

/ Table des partenaires universitaires

M. Denis Sylvain

/ ACDEAULF (Association canadienne de l'éducation des adultes dans les universités de langue française) :

Assemblée générale

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Claude Garon

Conseil d'administration

M. Denis Sylvain

Comité exécutif

M. Denis Sylvain

Comité organisateur des journées d'études

M. Denis Sylvain

Comité des communications

M. Denis Sylvain

/ ICEA (Institut de coopération pour l'éducation des adultes)

Assemblée générale

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, Mme Yvonne Ellis et M. Claude Garon,

Conseil d'administration

M. Robert Martin

Comité exécutif

M. Robert Martin

UNESCO - Commission sectorielle de l'éducation

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

Comité du suivi d'Hambourg (CONFINTÉA VI)

M. Robert Martin

Comité politique en éducation des adultes

M. Robert Martin

Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes en formation

M. Robert Martin

Mise à jour le 26 octobre 2011

► Proposition:

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

Agenda des activités

Septembre 2010

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1 Rentrée universitaire Kiosques d'accueil	2 Kiosques d'accueil	3	4
5	6 Férié	7 Kiosques d'accueil	8 Renc. TPU Comité nomination du doyen Cocktail du recteur	9 Sous-comité PGI Conseil des SAE	10	11
12	13 Renc. UNESCO Renc. de planification Kiosques d'accueil	14 Renc. planification Comité statut de la femme	15 Comité exécutif AGEEFEP Renc. Plan d'évacuation	16 Renc. des SAE	17	18
19	20 Ass. Universitaire	21 C.A. ACDEAULF ASEQ	22 Renc. avec le MELS	23 Conseil des SAE Renc. TPU Groupe de travail qualité de l'enseignement	24 Comité statut de la femme	25
26	27	28 C.E. ICÉA	29	30 Renc. GEE Conseil UdeM		

Octobre 2010

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 Renc. CEPSUM	2
3 Lancement Semaine de l'école publique	4 Conseil UdeM	5 Comité évaluation des programmes	6 Renc. TPU	7	8	9
10	11 Congé férié	12 Renc. SCPC	13 Renc. Campus Laval	14 Comité PÉA	15	16
17	18 Ass. Universitaire	19 Comité FAVE Renc. FAECUM C.A. ICÉA	20 Comité exécutif AGEEFEP	21 Renc. Campus Laval	22 Comité de gouvernance C.A. ACDEAULF	23
24	25 Renc. ASEQ Conseil ICÉA	26 Gr Évaluation de l'enseignement COMET	27 Renc. avec FAECUM Ass gén. spéciale ICÉA	28 Comité cons. biblio Ass gén spéciale ICÉA Comité prévention harcèlement Sous-commission des études	29 Colloque CAPRES Comité statut de la femme	30

Novembre 2010

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
30 Octobre Conseil de direction Ageefep	1	2 Renc. FAEUQEP SCPC	3 Renc MQAF Renc. FAECUM CONFEP	4 Conseil des SAE Comité de nomination du doyen	5	6
7 Forum Réseau apprentissage	8	9 Renc. CIEp Renc. Jeunes ambassadeurs	10 Renc. TPU	11 Gr. d'évaluation de l'enseignement	12	13
14	15 Renc. Planification Renc. TPU Renc. Comité nomination du doyen	16 Renc. SAE Renc. Conseil supérieur Conseil UdeM Comité statut de la femme	17 Renc. Comité nomination du doyen Renc. Comm. des études CONFEP	18 Comité PÉA Renc. Vice rectorat C.E. ICÉA	19 Renc. planification	20 Assemblée générale Ageefep
21 C.A. MQAF	22 Renc. TPU Comité nomination du doyen	23 Renc. Jeunes ambassadeurs	24 Renc. CIEP Renc. Ombudsman Renc. CEPsum	25 Renc. TPU C.A. ACDEAULF Événement cert. Crimino 35e Comité statut de la femme	26	27
28	29 Renc. CEPsum Renc. CIEP Renc. SAE Renc. TPU / Renc. Comité FAVE	30 Renc SCPC C.E. ICÉA				

Décembre 2010

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1 Renc. FIO	2 Renc. SPGI C.A. CEPsum Renc. ASEQ	3	4
5	6 Renc. MELS Assemblée universitaire	7 C.A. ACDEAULF Renc. CIEP	8 CASUM Renc. MELS	9 Comité de planification Conseil des SAE Comité Ad hoc finances de l'Université	10	11
12	13 Comité statut de la femme	14 COMET	15	16 Conseil UdeM Comité statut de la femme	17 Comité prévention harcèlement	18
19	20 Comité exécutif AGEEFEP	21	22	23	24 Férié	25
26	27 Férié	28	29	30	31	

Janvier 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					Férié	1
2	3 Férié	4	5 Reprise des cours	6	7	8
9	10	11	12	13 Renc planification	14 C.A. ACDEAULF	15
16	17 Comité de planification Comité info. et techno.	18 Renc. CASUM C.E. ICÉA	19 Comité de la rentrée	20 C.A. CEPsum	21 Comité des bourses ASEQ	22
23 / 30	24 / 31 Renc. FAECUM Ass. Universitaire Comité prévention harcèlement	25 C.E. ICÉA	26 CONFEP	27 Comité PGI Conseil SAE	28	29

Février 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 C.E. ICÉA	2 Renc. TPU	3 Comité de suivi PGI	4 Comité CIEP	5
6	7 Renc. CASUM C.A. ICÉA	8 Renc SCPC	9 Comité des bourses ASEQ	10 Renc. Jeunes ambassadeurs Comité GEE	11	12
13	14 Ass. universitaire	15 C.E. ICÉA	16	17	18 Comité région métropol. Comité info. et techno.	19
20	21 Renc ACDEAULF Comité prévention harcèlement	22 C.A. ICÉA	23 Renc FEUQ C.A. ICÉA spécial	24 Renc. Forum autres voix Comité statut de la femme	25 Comité cons. biblio	26
27	28					

Mars 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 Renc ICÉA	2	3 Comité PÉA	4	5 CODI
6	7	8 Renc. CASUM Comité statut de la femme	9	10 Comité région métropol.	11 Comité région métropol.	12
13	14 Ass. universitaire	15	16	17	18 C.A. ACDEAULF Comité info. et techno.	19
20	21 Conseil UdeM	22 Renc. COMET C.A. ICÉA	23 Renc FEUQ Renc SCPC Renc. ACDEAULF	24	25 Renc. CCSF	26
27	28 Renc. TPU Conseil UdeM	29 Conseil S.A.E	30 Renc. AETELUQ Comité FAVE	31 Renc ICÉA Renc. ACDEAULF		

Avril 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4 Comité exécutif AGEFEP	5 Renc. ICÉA Renc. SCPC	6	7 Comité des bourses ASEQ	8 Renc. ACDEAULF	9 Colloque MQAF
10 Colloque MQAF	11 Ass. Universitaire	12 Comité participation étudiante Comité cons. biblio	13 Renc TPU	14 Colloque AQIFGA C.A. CEPsum Renc ACDEAULF	15 Colloque AQIFGA Renc ACDEAULF	16
17	18 Renc. FEP Comité info. et techno. Comité GEE	19 Renc. COMET	20 Renc. CONFEP Comité statut de la femme	21 Comité frais techno Exécutif ICÉA Comité statut de la femme	22 Férialé	23
24	25 Férialé	26 Renc FAECUM Renc. SCPC	27 Renc AETELUQ	28 Renc Comité Alpha Comité étude/famille	29 Renc TPU	30

Mai 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2 Comité de planification	3 Comité CIEP Renc ICÉA	4	5 Conseil des SAE	6	7
8	9	10 Renc COMET	11	12 Renc Doyen Renc FAECUM Comité région métropol.	13 Renc ICÉA	14 CODI
15	16 Ass universitaire Renc ICÉA	17	18 Renc CONFEP Collation des grades	19 Renc SQAF Comité PÉA Comité statut de la femme Renc. ICÉA	20 Renc SQAF Comité des bourses ASEQ Renc. ICÉA	21
22	23 Férial	24 Renc SCPC	25 CE ICÉA Comité info. et techno.	26 Comité PGI	27 Renc TPU	28 Renc MQAF
29	30 Renc ICÉA	31 Conseil Udem Comité cons. biblio				

Juin 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1 Comité exécutif C.A. FAEUQEP Comité prévention harcèlement	2	3	4 CODI
5	6	7 Renc. FEP C.A. ICÉA	8 Renc. ICÉA	9 Renc. UNESCO	10 Renc. UNESCO	11 Renc. UNESCO
12	13 Renc. rectorat	14 Comité étude/famille	15	16	17	18
19	20 Comité GEE Renc. FEP	21 Comité Ress. Humaines	22 Comité exécutif AGEFEP	23	24 Férial	25
26	27	28	29	30		

Juillet 2011

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 Férié	2
3	4 Renc. MQAF	5 Renc. ICÉA	6	7	8	9
10	11 Renc ICÉA Comité exécuti AGEEFEP	12 Renc. SAE	13	14 Renc. SPGI Renc. Aide financière	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 / 31	25	26	27	28	29	30

Suivi des résolutions du congrès de 2009 et de l'assemblée générale de 2010

RÉSOLUTIONS

1 Directive ministérielle sur les frais institutionnels obligatoires (FIO)

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nadège Alonso, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande aux deux regroupements nationaux auxquels elle est affiliée, soit la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) de presser la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconduire la directive ministérielle sur les frais institutionnels obligatoires dans les universités.

2 Reconnaissance des acquis

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Martha Hyacinthe, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue de revendiquer l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Notre Fédération, la FAEUQEP, a effectivement demandé la reconduction de cette directive, mais avec un amendement important. En vertu de la directive, les universités sont autorisées à augmenter les frais institutionnels obligatoires, mais avec un plafond annuel de 15 \$, 25 \$ ou 50 \$ selon la somme des FIO déjà en vigueur.

Compte tenu de la hausse annoncée des droits de scolarité, la Fédération demande le gel des FIO. Pour augmenter ces derniers, les universités devraient conclure une entente avec les associations accréditées, en l'occurrence la FAECUM et l'AGEEFEP dans le cas de l'Université de Montréal. Il y aura probablement une nouvelle directive, mais on en ignore pour l'instant la teneur.

Nous avons effectivement poursuivi nos efforts en ce sens est tout indique qu'ils commencent à porter leurs fruits comme l'explique plus en détail le document du congrès.

RÉSOLUTIONS**SUIVI DES RÉSOLUTIONS****3 Répartition du Fonds FAVE**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lucie Fillion, il est résolu à l'unanimité que le 13^e congrès biennal entérine la répartition suivante du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) AGEEFEP/FEP/Université : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour les stages et colloques et 10 % pour les espaces de la vie étudiante.

Cette répartition a effectivement été appliquée.

4 Promotion du FAVE

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Charles Grenier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP entreprenne auprès de ses membres, à compter du trimestre d'hiver 2010, une campagne d'information et de promotion du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) et que cette campagne se poursuive au cours des trimestres suivants.

Au début de chaque trimestre, nous envoyons un courriel à tous nos membres pour leur rappeler qu'ils peuvent être exemptés de certains frais, dont la contribution de 25 \$ au FAVE. Toutefois, nous rappelons à ceux et celles qui en ont les moyens que cet argent sert principalement à aider leurs condisciples moins bien nantis et nous les invitons à contribuer.

5 L'aide financière

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Ludovic César Kihoulou, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans le cadre de sa participation à la FAEUQEP, revendique l'amélioration du programme d'aide financière pour les études à temps partiel, soit une augmentation du montant des prêts et l'octroi de bourses.

La FAEUQEP, notre Fédération, a effectivement déposé un mémoire intitulé Une réforme de l'aide financière s'impose pour répondre aux besoins des étudiants adultes, qu'on peut lire sur notre site Internet (www.ageefep.qc.ca), dans la section « Documents ».

L'augmentation des prêts et l'octroi de bourses font partie des recommandations, mais il y en a aussi plusieurs autres qui portent sur l'ensemble du régime, qu'il s'agisse des étudiants à plein temps ou à temps partiel.

RÉSOLUTIONS**SUIVI DES RÉSOLUTIONS****6 Baccalauréats qualifiés et DESS**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lynda Tétreault, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans le cadre de son objectif d'obtenir des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente, prenne les initiatives suivantes :

Le document du congrès fait le point sur ces deux questions.

- a) Demander à l'Université que des professeurs soient nommés à la direction de la Faculté de l'éducation permanente à la fin du mandat de l'équipe présentement en poste, en juin 2010.
- b) Demander à la direction de l'Université d'augmenter la base du financement de la FEP afin qu'elle dispose des fonds requis pour financer les diverses formes de collaboration avec les autres facultés.
- c) Exécuter le mandat voté au 12^e congrès biennal (2007) en invitant nos membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de DESS à la FEP, et déposer cette pétition à l'Assemblée universitaire.
- d) Rencontrer les directions de toutes les facultés pour leur expliquer les enjeux relatifs à la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP.
- e) S'assurer de faire la promotion des nouveaux baccalauréats et DESS lorsqu'ils auront été créés.

RÉSOLUTIONS**SUIVI DES RÉSOLUTIONS****7 Conseil régional de Québec**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Le Conseil régional de Québec, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente de revoir la décision de fermer le campus régional de Québec et, qu'à cet effet, elle invite ses membres à signer une pétition.

Il est vite devenu évident que l'intention de l'Université est de concentrer ses activités hors du campus principal dans les campus régionaux de Laval, Longueuil et de Lanaudière, et donc de fermer le campus régional de Québec. Cela s'est fait officiellement le 1^{er} juin dernier. Une entente a été conclue pour permettre aux étudiants de Québec de terminer les programmes dans lesquels ils sont déjà engagés.

8 Service de conseil en formation

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Louis-Charles Dufour-Grégoire, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP réitère son opposition à l'élimination du service de conseil en formation aux campus de Laval et de Longueuil, à raison de cinq heures par semaines, et qu'elle demande le rétablissement de ce service.

D'autres priorités ayant mobilisé notre attention depuis la nomination d'un nouveau doyen, nous n'avons pas encore discuté de cette question avec la direction. Plusieurs sujets seront mis à l'ordre du jour du comité conjoint AGEEFEP-FEP au cours de la prochaine année, dont celui-là.

9 Service en soirée à la FEP

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Louis-Charles Dufour-Grégoire, il est résolu que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de rétablir son service permanent en soirée jusqu'à 19 h, incluant l'accès aux livres et aux notes de cours.

D'autres priorités ayant mobilisé notre attention depuis la nomination d'un nouveau doyen, nous n'avons pas encore discuté de cette question avec la direction. Plusieurs sujets seront mis à l'ordre du jour du comité conjoint AGEEFEP-FEP au cours de la prochaine année, dont celui-là.

RÉSOLUTIONS**SUIVI DES RÉSOLUTIONS****10** Semaine de lecture

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gabrielle Delorme-Ostiguy, il est résolu à la majorité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de créer une semaine de lecture aux trimestres d'automne et d'hiver et que cette semaine ait lieu avant les examens de mi-session.

La semaine de lecture a effectivement été instaurée à compter de cette année. Elle aura lieu en même temps que les autres facultés de l'UdeM.

11 REER collectif

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Johanne Mercier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP crée un REER collectif Desjardins comportant une cotisation de 2 % du salaire des employés et une contribution similaire de l'employeur.

Le régime a été créé et il est en force depuis le début de l'année 2011.

Affaires politiques et affaires relatives aux études

Affaires politiques

RECONNAISSANCE DES ACQUIS, BACCALaurÉATS QUALIFIÉS ET DESS

Le congrès biennal de 2009 a adopté les propositions suivantes :

1. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Martha Hyacinthe, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue de revendiquer l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis à l'Université de Montréal.
2. Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Lynda Tétreault, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP, dans le cadre de son objectif d'obtenir des baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et des DESS à la Faculté de l'éducation permanente, prenne les initiatives suivantes :
 - a) Demander à l'Université que des professeurs soient nommés à la direction de la Faculté de l'éducation permanente à la fin du mandat de l'équipe présentement en poste, en juin 2010.
 - b) Demander à la direction de l'Université d'augmenter la base du financement de la FEP afin qu'elle dispose des fonds requis pour financer les diverses formes de collaboration avec les autres facultés.
 - c) Exécuter le mandat voté au 12^e congrès biennal (2007) en invitant nos membres à signer une pétition en faveur de la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et de DESS à la FEP, et déposer cette pétition à l'Assemblée universitaire.
 - d) Rencontrer les directions de toutes les facultés pour leur expliquer les enjeux relatifs à la création de baccalauréats qualifiés et de DESS à la FEP.
 - e) S'assurer de faire la promotion des nouveaux baccalauréats et DESS lorsqu'ils auront été créés.

C'est de la proposition 1 ainsi que du point c) de la proposition 2 dont il sera question ci-dessous.

Un important rapport sur la formation continue

Cette pétition n'a pas été mise en œuvre à ce moment et cela pour la raison suivante : peu après le congrès, le vice-rectorat à l'enseignement a créé le Comité ad hoc sur la formation continue, où de nombreuses facultés étaient représentées. L'AGEEFEP y était également présente. Après plusieurs séances de travail, ce comité a déposé son rapport en mars 2010. Il contenait 14 recommandations, que les membres ont adoptées à l'unanimité. Trois d'entre elles portent spécifiquement sur nos revendications :

- Permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de DESS et de microprogrammes de 2^e cycle, multidisciplinaires, répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
- Actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et d'y donner suite dans les plus brefs délais.
- Se pencher sur la nécessité d'adopter une politique de reconnaissance des acquis qui répondra aux besoins exprimés.

Quoiqu'elle ait un caractère plus général puisqu'elle touche l'ensemble de l'établissement, une autre recommandation très importante porte sur le nécessité de « reconnaître au sein de la mission de l'Université le concept de formation tout au long de la vie et d'en faire une priorité », comme le font déjà la plupart des autres universités.

Le dépôt du rapport a cependant coïncidé avec la campagne pour la nomination d'un nouveau recteur, ce qui n'était pas un moment propice pour passer à l'action. De plus, à compter du mois de juin 2010, notre Faculté s'est trouvée sans doyen en titre, une situation qui a duré jusqu'en avril 2011, au moment où un nouveau doyen est entré en fonction.

Pour mémoire, rappelons que l'AGEEFEP a directement contribué à la création de ce comité. En 2007, nous avons en effet présenté au recteur un document intitulé Reconnaissance des acquis, baccalauréats qualifiés et DESS, Donner à la FEP des outils pour créer de la valeur ajoutée. Pendant environ deux ans, nous étions portés à penser que ce document dormait sur les tablettes. Ce n'était pas le cas, car le provost et vice-recteur aux affaires académiques de l'époque l'avait lu et avait trouvé l'argumentation convaincante, d'où la décision de créer le comité ad hoc.

Notre plan d'action

Que cet important rapport existe et qu'il reprenne pour ainsi dire intégralement nos revendications est évidemment très positif, mais ce n'est pas une garantie que ses recommandations seront appliquées. Cela demeure vrai en dépit du fait que tant la direction de notre Faculté que celle de l'Université nous appuient explicitement dans nos revendications, car elles sont persuadées que l'avenir de notre Faculté passe par l'innovation, et que nos trois revendications constituent le pivot de cette évolution. La volonté de ne pas être distancé par la concurrence n'est pas étrangère à cette volonté.

Les blocages et les déceptions passés dans ces dossiers nous invitent cependant à la prudence. C'est dans cet esprit que le comité exécutif a mis au point, au cours de l'été, un plan d'action que le Conseil de direction a entériné cet automne. Ce plan d'action prévoit les quatre actions suivantes :

Première action : une pétition électronique

La première action a consisté à inviter tous les membres de l'Association à signer une pétition électronique pour appuyer nos trois revendications relatives aux études. La pétition a été lancée au début de la tournée des classes, à la mi-septembre, et elle s'est échelonnée jusqu'à la mi-octobre. En tout, trois courriels ont été envoyés à tous nos membres pour leur rappeler l'importance de signer la pétition. Nous avons aussi procédé à un affichage intensif sur le campus à deux reprises, le 22 septembre et le 6 octobre. À la mi-octobre, le nombre de signataires de la pétition se chiffrait à 2336.

Deuxième action : Diffusion du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue

La deuxième action partait du constat que, à ce jour, relativement peu de personnes ont pris connaissance du Rapport du comité ad hoc sur la formation continue. Nous entendions remédier à cette lacune en le transmettant aux personnes suivantes : tous les membres du Conseil de l'Université de Montréal, tous les membres de l'Assemblée universitaire, de la Commission des études, de la Sous-commission du 1er cycle et des différents conseils de faculté. Nous avons prévu joindre à cet envoi le document intitulé Reconnaissance des acquis, baccalauréats qualifiés et DESS, Donner à la FEP des outils pour créer de la valeur ajoutée.

Nous n'avons pas mis en œuvre cette action et cela, pour des raisons qui seront expliquées ci-dessous. Cela dit, nous avons tout de même transmis ces documents à nos partenaires les plus proches, soit la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCCUM)

Troisième action : Dépôt de la pétition à l'Assemblée universitaire

Nous avons aussi prévu de déposer la pétition à l'Assemblée universitaire en octobre et de demander au comité de l'ordre du jour d'inscrire l'étude du Rapport du comité ad hoc sur la formation continue dans les travaux ultérieurs de l'Assemblée.

Nous n'avons pas mis en œuvre cette action et cela, pour des raisons qui seront expliquées ci-dessous.

Quatrième action : Sollicitation d'appuis des syndicats et des associations de l'UdeM

La quatrième action consistait à mener une campagne de sensibilisation des syndicats et des associations de l'Université sur nos revendications relatives aux études. Nous aurions mis à leur disposition les deux documents pertinents et sollicité leur appui.

Nous n'avons pas mis en œuvre cette action et cela, pour des raisons qui seront expliquées ci-dessous.

Surseoir à la mise en œuvre de notre plan d'action

Pourquoi trois des quatre points du plan d'action n'ont-ils pas été mis en œuvre? Parce que la situation a évolué plus rapidement que nous l'avions prévu et cela, à plusieurs égards :

1. Au moment d'écrire ce document, en septembre, la direction de l'Université prévoyait déposer cet automne la première version d'un projet de politique institutionnelle de reconnaissance des acquis. Notons aussi que la FEP est à la recherche d'une personne compétente pour diriger ce service. Notre doyen insiste sur le fait que l'opérationnalisation du service est plus importante que l'adoption d'une politique institutionnelle.
2. La direction de l'Université a aussi l'intention de demander au gouvernement d'amender les Statuts de l'Université afin d'éliminer l'article qui limite la FEP à des programmes de premier cycle. C'est un processus qui requiert passablement de temps, ce qui n'empêchera pas cependant pas l'évolution de nos dossiers prioritaires, y compris pour les DESS, car la FEP a toujours la possibilité d'offrir ce type de programme si elle le fait conjointement avec une ou plusieurs autres facultés. Les pourparlers ont d'ailleurs repris entre la FEP, la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de droit sur la création d'un DESS conjoint en journalisme. Ces pourparlers semblent positifs, car dans la dernière semaine de septembre, la Faculté a invité les étudiants à participer à un sondage sur leur intérêt à s'inscrire dans un tel programme.
3. Notre doyen est un spécialiste de l'éducation des adultes. À la réunion du Conseil de Faculté, tenue en septembre, il a exposé des arguments novateurs, basés sur ce qui se passe dans les facultés d'éducation permanente ailleurs en Amérique, justifiant la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures et des baccalauréats avec appellation qui auraient plus de poids dans le marché du travail. Cet argumentaire repose notamment sur des études poussées effectuées en Europe et en Australie, qui définissent les connaissances et les compétences attendues d'un titulaire d'un baccalauréat, d'un majeur, d'un mineur et d'un certificat. À l'UdeM, il subsiste des résistances importantes à l'égard des projets de la FEP. Cet argumentaire contribuera certainement à surmonter ces résistances, car il précisera de quelle façon les futurs baccalauréats de la FEP pourraient satisfaire les exigences normalement attendues des bacheliers.
4. À la fin de septembre, tous les doyens et tous les membres du rectorat se sont réunis pendant deux jours pour discuter de divers dossiers. Le doyen de la FEP a eu l'occasion d'exposer en détail les projets de développement de notre Faculté, des projets qui portent essentiellement sur nos trois revendications. Or, les doyens et

le rectorat ont appuyé «unanimement» ces projets. Cela n'avait jamais été le cas dans le passé.

En raison de ces développements rapides, le doyen a demandé à rencontrer les cinq membres du comité exécutif de l'Association, ce qui s'est fait le 27 septembre. Au cours de cette réunion, il a expliqué les points ci-dessus. En ce qui concerne plus particulièrement les baccalauréats qualifiés, il a rappelé que l'affaire relève entièrement de la Sous-commission du 1^{er} cycle et de la Commission des études, non de l'Assemblée universitaire. Or, il assure que les pourparlers avec les autres facultés, dont la collaboration est essentielle pour la création de ces nouveaux baccalauréats, laissent espérer une issue favorable.

Compte tenu de ces facteurs, le doyen craint que la mise en œuvre de notre plan d'action, principalement axé sur l'Assemblée universitaire, crée une perturbation nuisible à l'avancement du dossier. Il nous a donc demandé de surseoir à l'application des points 2, 3 et 4.

Il nous est difficile d'ignorer une telle demande. En même temps, à la lumière des événements et des déceptions passés, l'optimisme qui prévaut actuellement quant à l'issue favorable de nos trois dossiers majeurs doit être modéré, car il est beaucoup trop tôt pour crier victoire, et bien des difficultés se poseront en cours de route. La prudence nous commande probablement, non pas d'abandonner notre plan d'action, mais d'en surseoir l'application, quitte à le remettre sur les rails si les événements le justifient.

► **Proposition :**

Considérant que l'Association a mis au point un plan d'action en quatre volets pour appuyer nos revendications sur la reconnaissance des acquis, les baccalauréats qualifiés et les programmes d'études supérieures à la FEP ;

considérant qu'il y a eu récemment une évolution positive des mentalités de la direction de l'Université et des autres facultés quant à la pertinence des projets de développement de la FEP ;

considérant que la mise en œuvre immédiate d'une partie de notre plan d'action pourrait perturber le cheminement de nos revendications.

Il est proposé que l'AGEEFEP sursoie à l'application des points 2, 3 et 4 de son plan d'action pour appuyer ses revendications sur la reconnaissance des acquis, les baccalauréats qualifiés et les études supérieures à la FEP jusqu'au moment jugé opportun.

LA HAUSSE DES DROITS DE SCOLARITÉ : UN HIVER CHAUD ?

Comme cela était prévisible, la perspective d'une hausse des droits de scolarité de 325 \$ par année pendant cinq ans, tel qu'annoncé par le gouvernement du Québec, suscite une très forte grogne dans le mouvement étudiant. À ce jour, tout indique que les principales fédérations étudiantes, tant au collégial qu'à l'université, s'orientent vers une grève générale, tôt au cours du trimestre d'hiver 2012.

C'est dans le cadre de notre Fédération, la FAEUQEP, que nous avons adopté une position sur la hausse des droits de scolarité. Le mémoire de mai 2011, intitulé *Financement des universités et hausse des droits de scolarité, Quelles conséquences pour la formation continue?*, se conclut sur la proposition suivante : « **À la lumière de tous ces éléments, la FAEUQEP préconise le gel des droits de scolarité à compter de l'année 2012-2013 dans une perspective, à terme, d'instauration de la gratuité scolaire. De plus, la Fédération estime qu'il y a lieu de convoquer des États généraux pour discuter de tous les aspects du financement des universités.** » C'est aussi la position qu'a adoptée le Conseil de direction de l'AGEEFEP.

Quels sont ces « éléments » auxquels fait référence la proposition ? Nous n'en reprendrons ici que les principaux, en rappelant aux personnes intéressées que le mémoire intégral est disponible sur notre site www.ageefep.qc.ca :

1. Des quelque 233 000 personnes inscrites dans un programme de 1^{er} ou de 2^e cycle du réseau universitaire québécois en 2008, près de 78 000 le sont dans un programme de formation continue, un secteur qu'on a désigné dans le passé comme l'éducation des adultes et l'éducation permanente. C'est le tiers de l'effectif universitaire. Pour le 1^{er} cycle, il s'agit essentiellement de certificats et de divers autres programmes courts ; pour le 2^e cycle, de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS). Or, la majorité de ces personnes étudient à temps partiel et, sauf pour les très indigentes, elles sont inadmissibles à l'aide financière.
2. Une idée reçue veut que les étudiants adultes à l'université, qui optent en grande majorité pour les études à temps partiel, ne seraient guère affectés par une hausse des droits de scolarité compte tenu qu'ils occupent un emploi et qu'ils ont donc les moyens de payer davantage. Cette assertion est erronée, comme l'indique le tableau ci-dessous, dont les données proviennent du Bureau d'études et de développement de la FEP.

Revenu annuel des étudiants inscrits à la
Faculté de l'éducation permanente à l'automne 2009

Revenu annuel	Pourcentage
Moins de 10 000 \$	16,6 %
De 10 000 \$ à 19 999 \$	14,5 %
De 20 000 \$ à 29 999 \$	15,2 %
De 30 000 \$ à 39 999 \$	18,7 %
De 40 000 \$ à 49 999 \$	14,7 %
De 50 000 \$ à 59 999 \$	9,2 %
Plus de 60 000 \$	11,0 %

Source : Bureau d'études et de développement de la FEP (BEED),
Profil de la clientèle étudiante au trimestre d'automne 2009.

- On retient de ce tableau une constatation principale : près du tiers (31,1 %) de ces étudiants disposent d'un revenu brut annuel de moins de 20 000 \$; pour 16,6 % d'entre eux, c'est même moins de 10 000 \$. Le pourcentage augmente à 46,3 % si l'on considère ceux qui gagnent moins de 30 000 \$. Dans ces strates de revenu, on admettra qu'il y a risque d'atteindre le point de rupture à partir duquel les adultes estimeront qu'ils n'ont plus les moyens de s'offrir des études universitaires. Cela s'est d'ailleurs produit lors du dégel des droits de scolarité, au début des années 90. Selon les données de M. Pierre Doray, de l'UQAM, dans les sept années suivantes, le nombre d'étudiants à temps partiel a diminué de 22 000. Les mêmes causes ne risquent-elles pas de provoquer les mêmes conséquences? L'enjeu principal, ici, c'est donc l'accessibilité aux études universitaires.
- Nous avons noté au départ que la très grande majorité des étudiants à temps partiel n'ont pas accès au régime de l'accessibilité financière aux études du MELS. Cela demeure vrai même si, à notre demande, le Ministère a ajouté en 2003 un volet pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits. L'aide est versée uniquement en prêts et elle couvre les droits de scolarité, le coût des livres ainsi que les frais de garde. Les données du ministère de l'Éducation indiquent que les revenus des bénéficiaires de ce programme se situent dans la fourchette de 10 000 \$ à 13 000 \$, donc bien en-deçà du seuil de faible revenu établi par Statistique Canada.
- Même si la grande majorité des adultes étudie à temps partiel, on en dénombre aussi qui étudient à plein temps (environ 20 % dans notre Faculté) et qui bénéficient du régime de l'accessibilité financière aux études. D'autres fédérations étudiantes, qui comptent une majorité de membres à plein temps, ont développé davantage cette question, mais nous tenons à faire part de notre doute quant à l'affirmation que des ajustements au régime de l'accessibilité financière aux études permettraient d'éviter qu'une hausse des droits de scolarité compromette l'accessibilité aux études. À cet égard, le passé est éloquent, notamment du fait que les paramètres des frais de sub-

sistance n'ont pas été indexés de 1994-1995 à 1998-1999 et de 2003 à 2007. La somme en cause est importante, soit 71 millions \$, ce qui représente 10,1 % de l'aide accordée annuellement. Il n'existe évidemment aucune garantie que ce scénario ne se répétera pas au cours des prochaines années. L'adoption d'une loi qui garantirait l'indexation annuelle, une revendication du Mouvement étudiant depuis plusieurs années, semble donc plus pertinente que jamais. De plus, dans les modestes emplois à temps partiel qu'ils occupent au cours de leurs études, les étudiants sont souvent rémunérés au salaire minimum. Or, le pouvoir d'achat du salaire minimum a diminué depuis 1997; pour que ce ne soit pas le cas, il aurait dû être de 9,78 \$ l'heure en 2005, mais il n'était alors de 7,60 \$.

6. Les tenants de la hausse des droits de scolarité invoquent qu'il n'existe pas de lien entre ceux-ci et l'accès aux études postsecondaires. Ils en veulent pour preuve que les droits de scolarité sont beaucoup plus élevés dans les autres provinces qu'au Québec et que le taux de fréquentation de l'université y est pourtant supérieur. C'est faux, selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Dans un rapport de recherche intitulé *La révolution tarifaire au Québec*, publié en octobre 2010, l'organisme affirme que c'est au Québec que le taux de fréquentation des établissements postsecondaires est le plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans : 9 % de plus que la moyenne canadienne. Ce phénomène est attribuable à la forte présence du réseau collégial auquel sont inscrits 19,78 % des jeunes de cette tranche d'âge alors que la moyenne canadienne pour le collégial est de 14,10 %. À l'université, le Québec (28,05 %) fait moins bien que la Nouvelle-Écosse (34,46 %), mais mieux que la moyenne canadienne (24,69 %). « Les bas frais d'inscription au cégep ont même pour effet de valoir au Québec le meilleur taux de participation des jeunes au collégial de tout le Canada. C'est un argument de taille à l'appui d'une gratuité scolaire au niveau universitaire. », lit-on dans le rapport de l'IRIS.
7. Selon ce même rapport de l'IRIS, l'exemple du Canada témoigne par ailleurs que, s'il n'y a pas eu de diminution de l'effectif étudiant universitaire à la suite de la hausse des droits de scolarité, il n'en a pas été de même de la composition socio-économique de cet effectif : « Par exemple, en 1995, le taux de participation universitaire de jeunes issus de familles ayant 25 000 \$ et moins de revenus annuels s'élevait à 30 %. Six ans plus tard, soit en 2001, ce taux n'était plus que de 20 %. ». Toujours selon l'IRIS, ce phénomène de diminution de la fréquentation de l'université touche l'ensemble de la classe moyenne, soit les familles dont les revenus annuels sont inférieurs à 75 000 \$. Parmi les familles gagnant plus de 75 000 \$, le taux de participation s'est maintenu ou a augmenté.
8. Les partisans d'une hausse des droits de scolarité invoquent qu'il s'agit là d'une nécessité pour remédier au sous-financement des universités, lequel compromet la capacité concurrentielle de notre réseau universitaire dans l'ensemble canadien et nord-américain. Si le passé est garant de l'avenir, il est loin d'être assuré que ce sera

le cas. Dans le rapport de recherche cité précédemment, l'IRIS rappelle que, dans les sept années suivant le dégel de 1990, les droits de scolarité sont passés de 519 \$ à 1 703 \$. À l'époque, le gouvernement invoquait le manque de financement, mais il s'engageait aussi à investir de façon durable dans les universités. Les données indiquent que cela n'a pas été le cas. À preuve, en 1988, donc avant le dégel, 87 % du financement des universités provenait de l'État; la part des ménages était de 5,4 % et les autres dépenses privées, de 7,5 %. Quinze ans plus tard, en 2003, le financement public ne comptait plus que pour 67,8 % alors que la part des ménages avait plus que doublé, à 11 %; quant aux autres dépenses privées, elles atteignaient 21,2 %.

9. Le Québec fait-il bande à part en maintenant des droits de scolarité inférieurs aux autres provinces canadiennes? Non, selon les professeurs Louis Dumont, Guy Rocher et Michel Seymour, tous de l'Université de Montréal, qui rappellent que les universités du Canada et des États-Unis ont des droits de scolarité parmi les plus élevés des pays de l'OCDE alors que le Québec se situe plutôt dans la moyenne de cette dernière et qu'il s'apparente aux pays européens. Vérification faite, les pays suivants n'imposent pas de droits de scolarité et, lorsqu'ils le font, ils sont de moins de 1 000 \$ par année : la Norvège, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Autriche, la République tchèque, la France, la Grèce, l'Espagne, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, le Luxembourg, la Slovénie et l'Allemagne.
10. On peut certes convenir que l'État québécois se trouve dans une situation financière difficile, mais il y a des façons plus efficaces et surtout plus équitables de faire face à ce problème que de puiser dans les poches d'étudiants vivant sous le seuil de la pauvreté. En voici trois parmi d'autres :
 - Les États-Unis ne sont pas particulièrement reconnus pour pratiquer une fiscalité de gauche. Pourtant, ce pays prélève un impôt sur les gains de loterie, de jeu et de casino. Le chroniqueur financier Michel Girard, du journal *La Presse*, a estimé que l'État percevrait annuellement quelque 460 millions \$ en levant un tel impôt.
 - Il est bien connu que le régime d'options d'achat d'actions constitue un mode de rémunération des dirigeants des grandes entreprises et qu'il s'agit de sommes plantureuses. Or, aux fins de la fiscalité, ces revenus ne sont pas traités de la même manière que les salaires, les primes et les commissions, car ils bénéficient d'une exemption de 50 % au fédéral et de 25 % au provincial. Quelque 78 000 personnes au Québec profitent de ce traitement privilégié, pour ne pas dire scandaleux, ce qui prive le Canada de revenus annuels de 1,2 milliard \$; au Québec, c'est 600 millions \$. Il y a quand même une limite à faire des cadeaux aux mieux nantis, surtout quand on invoque l'état alarmant des finances publiques pour imposer des augmentations de droits de scolarité à des personnes dont les revenus annuels sont inférieurs au seuil de la pauvreté.

- Dans une lettre au journal *Le Devoir*, le 17 janvier 2011, MM. Louis Dumont, Guy Rocher et Michel Seymour, tous trois professeurs à l'Université de Montréal, proposent de mettre à contribution les grandes entreprises dans le financement des universités en leur imposant une « taxe à l'expertise universitaire ». Cette idée est intéressante, car il est indéniable que la grande entreprise doit largement son succès aux connaissances et à la créativité des diplômés universitaires qu'elle embauche.

Un référendum?

C'est une chose de s'opposer par principe à la hausse des droits de scolarité, c'en est une autre de déterminer jusqu'où nous sommes disposés à aller pour défendre notre point de vue. Dans notre histoire, sur toutes les questions majeures, nous nous sommes solidarisés avec la majorité des associations étudiantes membres de la FAECUM.

Que devrions-nous faire si le conflit donnait lieu à des moyens d'action plus musclés, par exemple une grève générale à laquelle participerait la majorité des étudiants de l'UdeM? Dans notre histoire, nous avons décrété la grève une seule fois, soit en 1989, lors du premier dégel des droits de scolarité. Qu'en serait-il aujourd'hui? L'époque et les moyens de communication ayant beaucoup évolué depuis ce moment, nous imaginons difficilement nous lancer dans des moyens de pression musclés même si l'assemblée générale que nous tenons aujourd'hui nous en donnait le mandat.

Comme dans l'ensemble de la société, il y a sans doute parmi nos membres une diversité d'opinions à l'égard de la hausse des droits de scolarité et des moyens qu'il serait légitime de prendre pour la contrer. Si nous devons mettre de lourds moyens de pression, il faudrait nous assurer que la majorité de nos membres sont favorables à une telle mesure, et le meilleur moyen de le savoir serait de tenir un référendum électronique.

► Proposition :

Considérant que l'AGEEFEP est opposée à l'augmentation des droits de scolarité de 325 \$ par année pendant cinq ans, à compter de l'année 2012-2013;

considérant que, dans le passé, l'AGEEFEP a toujours fait front commun front commun avec les autres étudiants de l'UdeM sur les questions importantes, dont celles relatives aux droits de scolarité, aux frais institutionnels obligatoires et à l'aide financière aux études;

considérant que la grogne du monde étudiant contre la hausse des droits de scolarité est telle que des moyens de pression musclés, pouvant aller jusqu'à la grève, sont envisagés pendant le trimestre d'hiver 2012.

Il est proposé :

- 1. Que l'AGEEFEP s'oppose à l'augmentation des droits de scolarité de 1 625 \$, à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans, et qu'elle revendique le gel de ces droits.**
- 2. Que l'AGEEFEP se solidarise des éventuels moyens de pression que mettront en œuvre une majorité des étudiants de l'Université de Montréal à la suite d'assemblées générales des diverses associations étudiantes.**
- 3. Que, dans l'éventualité où une majorité d'étudiants de l'UdeM mettrait en œuvre des moyens de pression, par exemple une grève, les membres de l'AGEEFEP soient consultés par référendum et que l'Association se conforme au vote de la majorité.**

LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

Le printemps dernier, l'AGEEFEP a effectué un sondage auprès des étudiants de la FEP sur le travail en équipe. Cette question intéresse visiblement nos membres, car quelque 1 200 d'entre eux ont répondu au sondage.

Pourquoi a-t-on effectué ce dernier? Parce que nous nous doutions bien que l'esprit et la lettre du deuxième paragraphe de l'article 9.2a du Règlement des études de premier cycle ne sont guère respectés dans notre Faculté. Cet article stipule en effet que, dans un travail en équipe, «chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.»

Les données du sondage indiquent que nos appréhensions étaient fondées : au trimestre d'automne 2010, il y a eu des travaux en équipe dans plus de 200 cours; or, dans 87 % des cas, tous les membres de l'équipe ont obtenu la même note. Le sens commun nous dit qu'il est invraisemblable qu'une si forte proportion de cours comporte un objectif justifiant une évaluation collective.

Parmi les données les plus significatives, on note aussi que 12 % considèrent le travail en équipe très pertinent ou pertinent (44 %) alors que 29 % l'estiment peu pertinent ou non pertinent (16 %). Si le choix leur était offert, les étudiants effectueraient un travail individuel dans une proportion de 84 %.

De nombreux étudiants ont fait des commentaires puisque ceux-ci couvrent une soixantaine de pages. Deux points principaux s'en dégagent : il n'est pas facile pour des gens qui travaillent, qui assument souvent des responsabilités familiales et qui habitent aux quatre coins de la région métropolitaine de trouver des périodes où tous les membres de l'équipe sont disponibles; quelque 260 commentaires font état de ce problème. De plus, il est souvent frustrant d'effectuer ce type de travail, car ce ne sont pas tous les membres de l'équipe qui fournissent le même effort; quelque 160 répondants évoquent ce problème. Environ 90 autres personnes soulèvent les deux problèmes dans le même commentaire. Enfin, on relève une quarantaine de commentaires favorables au travail en équipe.

Réurrence d'un vieux problème

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'AGEEFEP suspecte des anomalies dans les modalités du travail en équipe. Depuis plusieurs années, une page de l'agenda L'Indispensable rappelle que l'évaluation individuelle dans ce type de travail constitue une obligation inscrite dans le Règlement des études.

En 2006, l'Association a aussi fait des représentations à la Commission des études au moment où celle-ci travaillait à fondre les règlements pédagogiques de chacune des facultés dans un

seul Règlement des études pour l'ensemble du premier cycle. Le problème de l'attribution d'une même note à tous les membres de l'équipe constituait le cœur de cette intervention, où on lisait notamment ceci : « L'obligation de l'évaluation individuelle dans les travaux en équipe découle de la logique même des études universitaires, où le diplôme ne porte qu'un seul nom, celui du diplômé. Ce document officiel doit être crédible. Cela suppose une évaluation individuelle des apprentissages tout au long des études et pour tous les types de travaux ». Nous n'hésiterions pas à écrire la même chose aujourd'hui.

Même si les travaux en équipe à la FEP sont généralement exécutés en dehors des balises réglementaires et cela, depuis plusieurs années, l'AGEEFEP postule que l'application des dispositions du Règlement des études de 1er cycle n'est pas facultative et qu'il est de la responsabilité de la Faculté de prendre tous les moyens requis pour les faire respecter. Entre autres, nous ne saurions accepter que l'exception prévue à l'article 9.2 a du Règlement des études soit systématiquement invoquée pour perpétuer la pratique actuelle d'octroi d'une même note à tous les membres de l'équipe.

Au comité conjoint AGEEFEP-FEP, nous avons entrepris des discussions à ce sujet avec la direction de Faculté, mais le temps a manqué jusqu'à maintenant pour aller au fond des choses. La FEP reconnaît qu'il y a là un problème et la question sera soumise, si ce n'est déjà fait, à l'assemblée des études, qui réunit les responsables de programme et les cadres de la Faculté. Nous avons également transmis les résultats du sondage au syndicat des chargés de cours avec qui nous devons aussi avoir des discussions à ce sujet.

Il ne s'agit évidemment pas de déconsidérer la pertinence du travail en équipe, car la valeur de ce dernier est indéniable dans bon nombre de cas. Ce type de travail doit cependant être davantage balisé en tenant compte de la dispersion géographique des membres de l'équipe, pour qui il peut être très difficile de se réunir en dehors des heures de cours et, surtout, en s'assurant que, dans le cas où le travail est sanctionné par une même note pour tous les membres de l'équipe, il y ait bel et bien un objectif explicite le justifiant. Compte tenu que 84 % des membres effectueraient un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe s'ils avaient le choix, nous estimons aussi que cette possibilité devrait être offerte aux étudiants lorsque le travail en équipe n'est pas spécifiquement requis par la nature du cours.

► **Proposition :**

Considérant que le sondage effectué auprès des membres au printemps de 2011 a démontré que les travaux en équipe sont très fréquents dans notre Faculté;

considérant que, dans 87 % des cours où il y a eu travail en équipe, tous les membres de cette dernière ont obtenu la même note;

considérant que l'octroi d'une même note à tous les membres de l'équipe devrait constituer l'exception et non la règle, tel que le précisent les dispositions du Règlement des études de

1^{er} cycle sur le travail en équipe : « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective »;

considérant que deux irritants reviennent systématiquement dans les commentaires du sondage : la frustration de voir un étudiant qui s'est traîné les pieds obtenir la même note que ses coéquipiers qui se sont démenés, et la difficulté de trouver des plages horaires où tous les coéquipiers sont disponibles pour une séance de travail;

considérant que 85 % des répondants ont indiqué qu'ils opteraient pour un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe s'ils en avaient la possibilité;

considérant qu'il est de la responsabilité de la direction de la Faculté de l'éducation permanente de faire respecter le Règlement des études de 1^{er} cycle, en particulier les dispositions sur le travail en équipe.

Il est proposé que l'AGEEFEP poursuive les discussions avec la direction de la FEP sur le travail en équipe en faisant valoir les points suivants :

- 1. La responsabilité de la Faculté à faire respecter le deuxième paragraphe de l'article 9.2a du Règlement des études de premier cycle, qui stipule que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. »**
- 2. Une indication claire, d'une façon ou d'une autre, que les étudiants auront à effectuer un travail en équipe. Cette indication devrait également préciser les modalités d'évaluation. Dans le cas, où l'octroi d'une même note serait accordée à tous les membres de l'équipe, la justification devrait être explicite.**
- 3. La possibilité pour les étudiants d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe lorsque ce dernier n'est pas spécifiquement requis par la nature du cours.**

NOTE POUR LA PRÉSENCE AUX COURS

À l'université, la présence aux cours est certes souhaitable, mais elle n'est pas obligatoire. L'octroi d'une note pour la présence aux cours, une pratique en vigueur dans un certain nombre de classes de la FEP, constitue à notre sens une façon de contourner cette règle, qui découle des modalités d'évaluation inscrites dans le Règlement des études de 1^{er} cycle. Celui-ci précise que l'évaluation des étudiants se fait par des travaux, par des examens ou par l'observation des connaissances, attitudes et habiletés des étudiants. L'octroi d'une note pour la présence aux cours ne constitue donc pas un mode d'évaluation et il est, en général, proscrit.

Nous disons « en général » à dessein, car il peut y avoir des exceptions lorsque la nature du cours requiert des discussions et des échanges entre les étudiants. Ce n'est évidemment pas le cas, entre autres, dans le d'un cours magistral, qui demeure le mode d'enseignement le plus fréquent dans notre Faculté.

Cette question a aussi été abordée au comité conjoint AGEEFEP-FEP et elle fera également l'objet d'une discussion à l'assemblée des études. Tout comme pour le travail en équipe, nous suivrons évidemment l'évolution du dossier.

► Proposition :

Il est proposé que l'AGEEFEP :

- 1. Demande à la direction de la Faculté de l'éducation permanente de rappeler aux chargés de cours que, sauf exception, le Règlement des études de premier cycle ne permet pas l'octroi d'une note pour la présence aux cours.**
- 2. Que, dans les cas des cours où la présence des étudiants est requise, cela soit inscrit dans l'offre de cours et dans le plan de cours.**

LA NON RECONNAISSANCE DES COURS DU CERTIFICAT EN DROIT

Au milieu des années 90, avant la tenue des États généraux sur l'éducation, l'AGEEFEP a entrepris des procédures judiciaires contre l'Université de Québec à Montréal (UQAM). Contrairement à la pratique en vigueur depuis plusieurs années, l'UQAM avait pris la décision de ne plus reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP. Une quarantaine d'étudiants de la FEP avaient déjà été admis au baccalauréat en droit de l'UQAM, et cette décision inattendue les obligeait à reprendre tous les cours de droit qu'ils avaient réussis à la FEP. Autrement dit, ces étudiants perdaient une année complète d'étude.

L'AGEEFEP ne pouvait demeurer les bras croisés devant une telle aberration, qui représentait une perte sèche de plusieurs milliers de dollars pour les personnes concernées, mais aussi un gaspillage de fonds publics puisque le gouvernement devait également verser à l'UQAM la subvention par crédit pour des cours déjà réussis.

La procédure a été inscrite en Cour supérieure, où nous avons été déboutés. Nous avons cependant porté la cause en appel, où le verdict de première instance a été maintenu. Le jugement de la Cour d'appel était nuancé et il reconnaissait dans une certaine mesure le préjudice que subissaient ces étudiants. Il soulignait toutefois que, par tradition, les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires académiques des universités.

Si nous avons perdu juridiquement, nous avons finalement gagné politiquement. Au moment de présenter notre mémoire aux États généraux sur l'éducation, nous avons insisté sur le gaspillage découlant de la difficulté qu'éprouvaient de nombreux étudiants à faire reconnaître leurs cours lorsqu'ils changeaient d'établissement, un problème qui déborde largement le cas des cours de droit du certificat de la FEP. Le coup a porté. Tout au long des États généraux sur l'éducation, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) avait constamment des observateurs sur place. Ceux-ci ont évidemment été témoins de notre intervention. Quelques jours plus tard, la CREPUQ reconnaissait qu'il y avait un problème de reconnaissance d'équivalences de cours dans le réseau universitaire. Un peu plus tard, l'UQAM est d'ailleurs revenue sur sa décision et a recommencé à reconnaître les cours du Certificat en droit.

Soit dit en passant, c'est à la suite de ces événements que l'AGEEFEP a créé le Fonds de défense juridique, qui existe toujours et auquel les membres cotisent 1 \$ par session. Les procédures judiciaires avaient en effet coûté plus de 50 000 \$. Cette somme n'étant pas prévue au budget, l'impact sur les finances de l'Association avait été considérable. Ce ne serait plus le cas aujourd'hui.

Résurgence du problème

C'est donc avec surprise et déception que nous avons obtenu la confirmation officielle de l'UQAM voulant que « les équivalences susceptibles d'être reconnues aux fins de notre baccalauréat en droit doivent être issues de cours suivis dans d'autres programmes de bac-

calauréat». Ces mots sont ceux de M. André Riendeau, directeur, unité de programmes de premier cycle en droit de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM, dans un courriel transmis à Mme Marie-Christine Bujold, la responsable du Certificat en droit de la FEP. On peut même dire que le problème a fait tache d'huile puisqu'une information récente nous indique que l'Université de Sherbrooke applique une mesure similaire. Nous ne pouvons exclure que ce soit aussi le cas dans d'autres établissements.

Aurions-nous aujourd'hui de meilleures possibilités d'obtenir gain de cause en cours ? Nous l'ignorons, mais notre avocat pourra nous éclairer sur ce point. L'inconvénient des procédures judiciaires, c'est qu'elles sont longues et coûteuse, mais il y a des cas où elles sont inévitables. Notons d'ailleurs que notre Fonds de défense juridique est bien garni. Au besoin, nous pourrions donc assumer le coût de telles procédures sans grever le budget de l'Association.

Une chose est sûre, l'attitude de l'UQAM, de l'Université de Sherbrooke ou d'autres universités qui auraient la même politique n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'il y a 15 ans. Elle l'est même moins en raison des progrès, dans tout le système d'éducation, de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels au cours des dernières années. Les cours de droit du Certificat de la FEP étant identiques à ceux de la Faculté de droit de l'UdeM et généralement donnés par les mêmes professeurs utilisant la même documentation, ces barrières artificielles sont à la fois absurdes et coûteuses, à la fois pour les étudiants concernés, mais aussi pour l'État qui doit payer une deuxième fois aux universités la subvention pour un cours qui a déjà été réussi. Si les étudiants du Certificat de la FEP peuvent obtenir des équivalences lorsqu'ils sont admis au baccalauréat en droit de l'UdeM, nous ne voyons aucune raison pour qu'il en aille autrement à l'UQAM, à l'Université de Sherbrooke ou dans d'autres établissements universitaires.

C'est essentiellement l'argumentaire que nous avons fait valoir dans une longue lettre que nous avons fait parvenir à la fin de septembre aux personnes et aux instances institutionnelles concernées : l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke, bien sûr, mais aussi la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les députés de l'Assemblée nationale, le Protecteur du citoyen et même le Vérificateur général du Québec, car nous estimons qu'une telle politique constitue un gaspillage des fonds publics. Nous avons aussi transmis l'information aux médias.

► **Proposition :**

Considérant que l'AGEEFEP, dans les années 90, a mené avec succès une longue bataille contre l'Université du Québec à Montréal, qui refusait de reconnaître, dans son baccalauréat en droit, les cours du Certificat en droit de la FEP;

considérant que l'UQAM a réintroduit sa pratique de ne pas reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP dans son baccalauréat en droit, ce en quoi elle a été imitée par l'Université de Sherbrooke et possiblement d'autres établissements universitaires;

considérant que cette directive de non reconnaissance de cours à l'évidence équivalents est à sa face même injustifiée, arbitraire, discriminatoire et coûteuse, à la fois pour les étudiants et pour l'État.

Il est proposé que l'AGEEFEP mette en œuvre tous les moyens, y compris le recours aux tribunaux, pour forcer l'UQÀM, l'Université de Sherbrooke et éventuellement d'autres établissements à revenir sur leur décision de ne pas reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP dans leur Baccalauréat en droit.

LE FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE (FAVE)

Le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM

Depuis le trimestre d'automne 2008, une somme de 25 \$ est incluse chaque trimestre dans la facture des droits de scolarité de tous les étudiants et étudiantes sous le titre « Fonds d'amélioration de la vie étudiante ». Comme vous le savez, il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); il est donc possible d'en être exempté en remplissant un formulaire en ligne.

Selon l'entente convenue avec l'Université, les étudiants et les étudiantes de la FEP bénéficieront directement d'une proportion de 75 % des contributions de 25 \$ par trimestre qu'ils versent au Fonds d'amélioration de la vie étudiante. Cette somme est gérée par un comité de quatre membres, soit deux représentants de l'AGEEFEP, un de la FEP et un de l'Université.

Dans cette négociation, l'Association a défendu le même principe que pour la hausse de la cotisation aux SAE, soit que les étudiant-e-s de la FEP doivent bénéficier directement de leurs contributions financières. Au départ, l'Université proposait que la portion du FAVE attribuée à la FEP soit de 25 %. Nous avons refusé en demandant plutôt qu'elle soit de 80 %. L'Université est revenue avec une proposition à 50 % que nous avons également rejetée. Nous nous sommes finalement entendus pour que ce soit 75 %.

Trois priorités du Fonds FAVE AGEEFEP/FEP/Université

Le comité de gestion du Fonds, qui est constitué de deux représentants de l'AGEEFEP, d'un représentant de la FEP et d'un représentant de l'Université, a par ailleurs convenu que l'argent recueilli dans le Fonds FAVE AGEEFEP/FEP/Université serait utilisé selon les trois priorités suivantes :

1. Des bourses d'accessibilité

L'accessibilité aux études universitaires est au cœur même de la mission de la Faculté de l'éducation permanente. Or, pour de nombreux adultes, l'obstacle financier est de nature à empêcher un retour aux études ou à compromettre la poursuite de celles-ci. C'est pourquoi la plus forte proportion du fonds, soit 75 %, sera consacrée à des bourses d'accessibilité.

Pour sélectionner les bénéficiaires de la FEP, nous avons demandé et obtenu la collaboration du Bureau de l'aide financière des Services aux étudiants, qui a évidemment une grande expertise en la matière et qui procède à la sélection des bénéficiaires. À ce jour, ceux-ci ont obtenu 40 bourses variant de 1 000 \$ à 2 500 \$, pour un total de 75 000 \$. Il s'agit dans tous les cas de personnes à très faible revenu pour qui cette bourse peut vraiment faire la différence. Notons aussi que, à notre connaissance, il s'agit du seul programme de bourses accessible aux étudiants à temps partiel.

Le nombre de bourses pourra cependant varier au fil des ans, notamment en fonction du nombre de nos membres qui contribueront au Fonds. De plus, le Bureau de l'aide financière nous fournira un profil socio-économique des demandeurs de bourses. Selon la nature de ce profil, le montant des bourses pourrait également varier.

2. Le soutien aux stages colloques et congrès

L'Association reçoit par ailleurs de plus en plus de demandes de contribution financière de ses membres pour les aider à participer à des stages, des congrès et des colloques au Québec, au Canada et à l'étranger. Un proportion de 15 % du Fonds sera consacrée à cette fin, qui comporte deux volets :

- Les stages crédités d'intégration des apprentissages, qui font partie du programme.
- D'autres types de stages ainsi que des congrès et colloques qui s'inscrivent dans la perspective de perfectionnement, de mobilité professionnelle et d'intégration dans le marché du travail.

Pour ce volet du programme, c'est un comité constitué du directeur du vice-décanat aux études et du responsable du service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP qui procède à la sélection des candidats, principalement sur la base de la qualité du dossier étudiant et de l'information sur la pertinence des demandes que lui transmettront les responsables de programme.

3. Les espaces de vie étudiante

L'université, c'est aussi un milieu de vie et c'est pourquoi la politique du fonds prévoit le financement d'infrastructures pour des espaces communautaires. Dans un premier temps, nous avons doté le café-bar La Brunante d'un équipement audiovisuel de bonne qualité dont bénéficient tous nos clients et qui nous permettra d'organiser toutes sortes d'activités. Seront également admissibles les projets d'espaces pour la vie étudiante dans les campus régionaux de Longueuil, Laval et Lanaudière. Une tranche de 10 % du Fonds sera consacrée à cette fin.

Le comité de gestion a évidemment le pouvoir de modifier cette répartition s'il le juge à propos. À cet égard, parce qu'il s'agit entièrement de l'argent des étudiants, il est évident que le poids de l'AGEEFEP est considérable.

100 000 \$ par année pour 2009-2010 et 2010-2011

Dans les trois premières années d'existence du FAVE, les contributions des étudiants de la FEP ont été les suivantes : 2008-2009 : 213 700 \$; 2009-2010 : 174 050 \$; 2010-2011 : 139 000 \$.

On note évidemment une décroissance importante des contributions au cours de ces trois

années, un phénomène qu'on observe aussi à la FAECUM. Cela tient vraisemblablement au fait que de plus en plus d'étudiants savent qu'il s'agit d'une contribution volontaire dont ils peuvent être exemptés. Chaque trimestre, nous faisons d'ailleurs des efforts en ce sens en joignant un feuillet d'information à l'agenda L'indispensable, que nous expédions par la poste, et en expédiant un courriel à tous nos membres. Dans ces communications, nous encourageons cependant nos membres qui en ont les moyens à verser cette contribution.

Par ailleurs, ce n'est pas le total des contributions qui est disponible pour distribution. Il faut en effet soustraire la part de 25 % qui est versée au Fonds FAECUM-AGEEFEP-UdeM. De ce dernier solde, une proportion de 30 % est capitalisée afin d'assurer la pérennité du Fonds.

Au cours des années 2009-2010 et 2010-2011, il y a eu suffisamment d'argent pour distribuer 100 000 \$ selon la répartition expliquée précédemment. Pour 2011-2012, ce sera un peu moins, car le solde disponible au 16 juin dernier se chiffrait à 96 424,67 \$. Pour cette même année, nous avons dû indiquer dès le printemps quelle somme serait disponible pour les bourses d'accessibilité aux études, qui ont été décernées au début d'octobre. Ce volet étant prioritaire, c'est la même somme de 75 000 \$ qui y a été consacrée. Pour la deuxième année consécutive, nous avons également engagé une somme de 11 002,33 \$ dans le troisième volet du programme, celui des espaces consacrés à la vie étudiante. Cet argent a servi à l'achat d'équipement audiovisuel pour notre café La Brunante. Pour boucler le budget, il nous faudra donc réduire de 15 000 \$ à environ 10 000 \$ le budget pour les stages, congrès et colloques.

► Proposition

Il est proposé que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

Le Fonds FAVE FAECUM/AGEEFEP/Université

Comme nous l'avons noté antérieurement, une tranche de 25 % des contributions au FAVE des étudiant-e-s de la FEP est versée dans le Fonds FAECUM-AGEEFEP-Université, qui est beaucoup plus important que le Fonds FEP puisque ce sont tous les autres étudiant-e-s de l'UdeM, membres de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM), qui y contribuent.

Nous disposons d'un représentant au comité de gestion de cette partie du Fonds, dont nous pouvons également obtenir des contributions pour nos projets. Ce fut le cas en 2009 et 2010, alors qu'une des priorités de ce Fonds pour deux ans était la rénovation des cafés étudiants.

En 2009, nous avons ainsi obtenu une somme de 40 000 \$ pour renouveler l'équipement vétuste de notre café bar La Brunante (réfrigérateurs, table de travail réfrigéré, four performant, lave-vaisselle, etc.).

L'année suivante, la contribution fut plus importante encore, 70 000 \$, pour de lourds travaux de rénovation incluant notamment le renouvellement complet du mobilier.

Sans le FAVE, il est évident que l'AGEEFEP n'aurait pas disposé des ressources financières pour faire face à des dépenses de cette ampleur.

Le fonds FIO (frais institutionnels obligatoires) AGEEFEP-FEP-UDEM

À l'automne 2008, les membres de l'Association ont été invités à se prononcer par référendum sur une hausse de 1,50 \$ par crédit de la cotisation aux Services aux étudiants. Plus de 1 000 personnes ont participé à la consultation et elles ont voté en faveur de la hausse dans une proportion de 76 %. L'approbation des membres était essentielle pour que l'augmentation soit mise en œuvre, car la directive ministérielle entrée récemment en vigueur limitait la hausse des frais institutionnels obligatoires (FIO) que l'Université était autorisée à imposer. Le seul moyen d'excéder ce plafond consistait à conclure une entente en bonne et due forme avec la FAECUM et l'AGEEFEP. Ce qui fut fait.

Un argument principal a visiblement convaincu la majorité de voter «oui». L'entente conclue avec l'Université prévoyait en effet que tout le produit de la hausse, soit une somme de 200 000 \$ par année, serait consacrée à la création de deux services à la FEP : un service de persévérance aux études et un service de reconnaissance des acquis expérientiels.

Depuis deux ans, il y a effectivement un conseiller à la persévérance (il s'agit d'un employé contractuel et non d'un employé permanent) dont le rôle principal est de détecter les étudiants qui présentent des risques d'abandon des études, de discuter avec eux et de tenter de trouver des solutions. Au besoin, il réfère ces personnes aux nombreux autres services de l'Université susceptibles de leur venir en aide. Les rapports qui nous ont été soumis à ce jour nous indiquent que le conseiller effectue un travail très utile.

C'est aussi cette enveloppe budgétaire qui a permis, toujours sur une base contractuelle, de requérir les services d'une spécialiste de la reconnaissance des acquis (RAC) pour analyser les dispositifs de RAC en vigueur dans les universités et collèges du Québec et du Canada, et de dégager ainsi une orientation sur la nature du service permanent qui sera mis sur pied à la FEP. C'est à cette tâche que travaille présentement la direction de la Faculté.

Notons aussi que cette enveloppe a aussi permis aux quelques dizaines d'étudiants et d'étudiantes qui ont fait une demande de reconnaissance des acquis d'obtenir sans frais une évaluation et une analyse de leur dossier. Dans les établissements, il est d'usage de payer jusqu'à quelques centaines de dollars pour obtenir ce service.

Pour les années 2009-2010 et 2010-2011, une somme de 400 000 \$ (200 000 \$ par année) a donc été versée dans ce Fonds. Tout l'argent n'a pas été utilisé, et le solde était de 155 367,08 \$

à la fin de l'année 2009-2010 et de 113 664,77 \$ à la fin de 2010-2011. Au terme de ces deux années, la somme disponible se chiffrait donc à 269 031.85 \$. Une autre somme de 200 000 \$ s'ajoutera dans l'année en cours pour un total de 469 031.85 \$.

Dans les établissements, le financement de la reconnaissance des acquis pose généralement un problème important, car les universités ne disposent pas d'une enveloppe budgétaire particulière pour financer ce service. Ce problème ne se posera pas dans notre Faculté, du moins à court et à moyen terme. De plus, si la FEP et l'Association en venaient à identifier d'autres services pour lesquels il serait difficile de trouver du financement, nous disposerions des fonds requis.

NOS AFFILIATIONS

Au fil des ans, l'AGEEFEP a tissé de nombreux liens avec les associations et les organismes engagés en éducation des adultes. D'une part, notre participation contribue à agrandir ce réseau et à lui donner plus d'influence; d'autre part, ce réseau enrichit notre connaissance et notre réflexion sur l'éducation des adultes.

LA FAEUQEP

L'AGEEFEP a été à l'origine de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) au début des années 90. La Fédération regroupe trois associations. Outre l'AGEEFEP, il s'agit de l'Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR) et de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). L'Association étudiante de la Télé-Université ainsi que l'Association des étudiants aux certificats de l'École des HEC ne font pas formellement partie de la Fédération, mais nous avons régulièrement des discussions avec ces deux groupes sur des sujets d'intérêt commun.

L'intérêt premier de la Fédération, c'est de nous donner une voix dans les débats nationaux sur les universités. Entre autres, c'est la Fédération qui nous permet de participer aux consultations gouvernementales et de faire partie de la Table des partenaires de l'université. C'est aussi grâce à la Fédération que nous avons obtenu un siège à la Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Pour l'année en cours, c'est la hausse des droits de scolarité prévue pour septembre 2012 qui retiendra surtout l'attention. Sur le site web de l'AGEEFEP, nous vous invitons d'ailleurs à lire le mémoire de la Fédération, qui s'intitule *Financement des universités et hausse des droits de scolarité : Quelles conséquences pour la formation continue?*

En septembre, nous avons par ailleurs participé à une consultation ministérielle sur les frais institutionnels obligatoires (FIO). Depuis 2008, une directive du ministère de l'Éducation limite la hausse annuelle de ces frais. La directive ministérielle ayant été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2011-2012, la consultation a pour but de déterminer ce qu'il adviendra après cette date. Compte tenu de la hausse des droits de scolarité déjà prévue, la Fédération recommande que les FIO soient gelés à leur seuil actuel. Dans ce scénario les frais ne pourraient donc être augmentés qu'avec l'accord de la FAECUM et de l'AGEEFEP. Cette disposition existait déjà dans la directive de 2008.

► Proposition :

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

Le MQAF

C'est aussi l'AGEEFEP qui a été à l'origine de la création du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). Ce dernier a pour objectif de regrouper les étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Sa principale activité est un colloque annuel de deux jours, tenu à la fin de mars ou au début d'avril, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Le colloque regroupe environ 125 adultes des quatre groupes énumérés ci-dessus. Le printemps prochain, nous en serons au 10e Colloque.

Il faut avoir assisté à l'un ou l'autre de ces colloques pour comprendre l'importance des embûches auxquelles se heurtent les adultes qui retournent aux études. C'est particulièrement le cas de ceux et celles qui sont au secondaire et qui veulent obtenir un premier diplôme. Pauvreté, soumission à des règles de vie infantilisantes dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle, absence d'association étudiante, ces étudiants adultes n'ont à peu près rien à dire sur tout ce qui concerne la vie dans leur établissement ou leurs cours. Ils ne sont jamais consultés sur le rythme accéléré auquel ils sont soumis pour effectuer leurs études, ils n'ont pas un mot à dire sur les méthodes pédagogiques utilisées et ils n'ont aucune possibilité d'évaluer leur enseignement et leurs enseignants.

Pour en savoir davantage sur le MQAF, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.mqaf.qc.ca.

► Proposition :

Il est proposé que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

L'ACDEAULF

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) regroupe principalement des professionnels de l'éducation des adultes des universités francophones du Canada. La FAEUQEP et l'AGEEFEP sont les seuls groupes qui représentent les étudiants.

Annuellement, l'ACDEAULF organise un colloque sur un thème pertinent à l'éducation des adultes. Celui de cette année, par exemple, portait sur l'utilisation des nouvelles technologies en enseignement à distance.

Au besoin, l'organisme peut aussi effectuer des études. Ce fut le cas il y a quelques années lorsque des spécialistes de la reconnaissance des acquis ont réalisé une étude substantielle

sur les pratiques en vigueur dans les universités québécoises. Nous avons d'ailleurs utilisé les données de cette étude pour peaufiner notre argumentaire sur cette question.

L'ACDEAULF n'est pas un organisme de pression, mais ses réflexions et ses débats alimentent notre connaissance de l'éducation des adultes dans les universités.

► **Proposition :**

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

L'ICÉA

L'AGEEFEP est membre de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) depuis plus de 20 ans. Pendant plusieurs années, notre président, M. Robert Martin, a d'ailleurs été membre du comité exécutif; il est toujours membre du conseil d'administration.

Depuis une soixantaine d'années, l'ICÉA constitue le principal carrefour de l'éducation des adultes au Québec. En font partie des citoyens intéressés à l'éducation des adultes, des établissements d'enseignement, des professionnels de l'éducation des adultes, des chercheurs universitaires, les centrales syndicales ainsi que de nombreux groupes populaires et communautaires.

L'Institut constitue l'un des principaux interlocuteurs du gouvernement du Québec en éducation des adultes. C'est d'ailleurs à l'Institut que le gouvernement a confié la responsabilité d'organiser la Semaine québécoise des adultes en formation.

► **Proposition :**

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

Le CIÉA

C'est M. Paul Bélanger, professeur à l'UQAM et sommité en éducation des adultes, qui a créé le Conseil international de l'éducation des adultes. Des groupes engagés en éducation des adultes, des organisations non gouvernementales, des chercheurs universitaires et des personnes engagées en éducation des adultes font partie de cet organisme international. Une réunion se tient tous les quatre ans pour faire le point sur l'évolution des systèmes d'éducation des adultes dans le monde et dégager des priorités d'action pour les quatre années subséquentes.

► **Proposition :**

Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

Affaires financières

LES AFFAIRES FINANCIÈRES

État des résultats de l'AGEEFEP pour 2010-2011

Alors qu'on prévoyait clore l'exercice financier 2010-2011 avec un surplus de 3 561 \$, celui-ci se chiffre en réalité à 58 782 \$.

Cet écart s'explique principalement par des revenus de cotisation plus élevés que prévu, soit 486 056 \$ plutôt que 474 229 \$ ainsi qu'en raison d'une contribution imprévue de 25 000 \$ de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ), avec qui nous avons conclu une entente de cinq ans sur le régime d'assurance santé et dentaire.

Les dépenses ont par ailleurs été moins élevées que prévu, soit 498 709 \$ au lieu de 521 333 \$. Un congé de maladie à long terme d'une employée de l'Association est le principal facteur en cause, auquel il faut ajouter une gestion plus serrée des dépenses, particulièrement dans les activités récurrentes.

État des résultats de La Brunante pour 2010-2011

Le café La Brunante a pour sa part clos l'exercice financier 2010-2011 avec un déficit de 4 022 \$ alors qu'un surplus de 1 698 \$ avait été prévu. Au cours de l'exercice précédent, le déficit avait été de 20 196 \$.

À ce propos, notons que la prévision budgétaire révisée anticipait des ventes de 170 000 \$, mais celles-ci ont plutôt été de 143 168 \$. Cela est dû à la fermeture du Pavillon 3200 Jean-Brillant pour d'importants travaux de réfection qui nous ont privés de six semaines d'opération.

Avec le système informatique dont est maintenant équipée La Brunante, nous nous étions fixé l'objectif de ramener le coût des marchandises à 42 % du prix de vente, ce qui correspond à une norme de rentabilité dans la restauration, et nous avons atteint cet objectif.

Pour ce qui est des dépenses, elles ont été plus élevées que prévu en raison des travaux de rénovation. Dans la prochaine année, il nous faudra réduire la masse salariale, qui est encore trop élevée, mais sans compromettre la qualité du service. Cela sera possible par une meilleure planification de l'utilisation de nos employés.

De façon globale, nous devons viser à équilibrer nos revenus et nos dépenses d'opération, qui ont été déficitaires de 22 335 \$ au cours de la dernière année. Si nous avons atteint cet objectif, nous aurions terminé l'exercice avec un surplus de 18 313 \$, car nos autres revenus ont totalisé 38 639 \$, dont il faut cependant soustraire les amortissements de 20 326 \$.

Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour 2011-2012 et 2012-2013

Pour l'exercice 2011-2012, nous prévoyons des revenus de 532 576 \$ et des dépenses de 558 487 \$ pour un déficit de 25 911 \$. Notre prévision de revenus de cotisation est identique au réel de la dernière année, mais il s'agit d'une prévision conservatrice, car il y a une augmentation du nombre d'étudiants dans notre faculté.

Dans les dépenses, on note que une croissance significative de la masse salariale. Même si nous ne connaissons pas la date où cela se fera, il nous faut prévoir le retour de l'employée en congé de maladie.

Nos prévisions comportent par ailleurs une augmentation de salaire de 4 % pour cette année et de 3 % pour l'année 2012-2013. À ce propos il faut noter que l'enrichissement des employés a été très modeste au cours des 12 dernières années, soit 0,6 % par année. Pour l'année en cours Statistique Canada prévoit que l'inflation atteindra 3,6 %.

La tenue du congrès biennal entraîne par ailleurs des dépenses de 25 680 \$, beaucoup plus que la somme de 3 780 \$ prévue pour l'assemblée générale de l'an prochain. Nous avons également inscrit des dépenses de 6 200 \$ en activités non récurrentes pour chacune des deux années, car nous prévoyons des débours dans le cadre de la campagne contre la hausse des droits de scolarité.

Enfin, les déficits de 2011-2012 et 2012-2013 seront absorbés par le surplus de 58 782 \$ de l'année 2010-2011. Cumulées, ces trois années se termineraient par un surplus de 9 140 \$.

Les prévisions budgétaires de La Brunante

Pour La Brunante, nous prévoyons des ventes de 164 000 \$ pour chacune des deux années. En 2011-2012, le bénéfice brut s'établirait à 95 166 \$ et les dépenses d'opération à 94 166 \$ pour un surplus de 1 160 \$; en 2012-2013, le bénéfice brut serait de 95 120 \$ et les dépenses de 94 166 \$, pour un surplus de 954 \$. Notons que le bénéfice brut a été établi en partant du réel de septembre 2011, qui n'est ni le meilleur ni le pire mois au chapitre des ventes.

Nous prévoyons par ailleurs que nos autres revenus se chiffreront respectivement à 32 024 \$ et 30 024 \$ au cours des deux années du mandat. En soustrayant les amortissements, le bénéfice se chiffrerait à 10 515 \$ en 2011-2012 et à 8 645 \$ en 2012-2013.

► Propositions

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice 2010-2011 tel que préparé par la firme comptable Gosselin & Associés.
2. De retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & Associés pour la vérification des états financiers pour les années 2011-2012 et 2012-2013.

Il est proposé :

1. D'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.
2. D'adopter les prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2011

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2010

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5-6
Évolution des actifs nets	7
Résultats	8-9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-17
ANNEXE	
Ventes du Café-bar	18



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2011 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Gosselin & Associés inc.¹
Comptables agréés

Montréal, le 24 octobre 2011

¹ Par Denis Lauzon, comptable agréé auditeur

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

BILAN

AU 31 JUILLET 2011

	2011					2010	
	Fonds de général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME	ACTIF						
Encaisse	80 689	88 359	8 479	271	177 798	1 555	144 619
Placements – note 3	55 227	113 174	-	-	168 401	-	167 641
Débiteurs – note 4	96 220	11 979	-	54 074	162 273	16 470	143 595
À recevoir – Comité des initiatives étudiantes	54	-	-	-	54	-	-
À recevoir – Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	-	-	-	-	-	-	-
À recevoir	18 832	9 750	-	-	28 582	-	-
- Café La Brunante enr.							
À recevoir – Alliance pour la santé étudiante du Québec	15 000	8 000	-	-	23 000	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	994	1 588
Frais payés d'avance	6 036	-	-	-	6 036	288	23 328
	<u>272 058</u>	<u>231 262</u>	<u>8 479</u>	<u>54 345</u>	<u>566 144</u>	<u>19 307</u>	<u>480 771</u>
IMMOBILISATIONS							
CORPORELLES – note 5	17 169	-	-	-	17 169	108 395	105 229
PRÊT CAFÉ LA BRUNANTE ENR. – note 9	<u>65 821</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>65 821</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>355 048</u>	<u>231 262</u>	<u>8 479</u>	<u>54 345</u>	<u>649 134</u>	<u>127 702</u>	<u>586 000</u>
PASSIF À COURT TERME	PASSIF						
Créditeurs – note 7	22 188	-	-	-	22 188	14 991	52 278
Dû au fonds général	-	-	54	15 000	15 054	18 832	-
Dû au Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.	-	-	-	8 000	8 000	9 750	-
Revenus reportés	-	-	-	-	-	-	1 300
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice – note 9	<u>1 908</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 908</u>	<u>4 500</u>	<u>7 193</u>
	<u>24 096</u>	<u>0</u>	<u>54</u>	<u>23 000</u>	<u>47 150</u>	<u>48 073</u>	<u>60 771</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

BILAN

AU 31 JUILLET 2011

	2011				2010	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL						
— note 8	-	-	-	-	65 821	-
DETTE À LONG TERME						
— note 9	-	-	-	-	36 938	38 846
APPORTS REPORTÉS						
AFFÉRENTS AUX						
IMMOBILISATIONS — note 10						
	-	-	-	-	56 504	43 598
	-	-	-	-	159 263	82 444
	24 096	54	23 000	47 150	207 336	143 215
		ACTIFS NETS				
INVESTIS EN						
IMMOBILISATIONS	15 259	-	-	15 259	56 893	72 152
NON AFFECTÉS	315 693	-	-	315 702	-	315 702
AFFECTÉS (DÉFICITAIRES)	-	8 425	31 345	271 023	(136 527)	134 496
	330 952	8 425	31 345	601 984	(79 634)	522 350
	355 048	8 479	54 345	649 134	127 711	659 388
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS — note 11						
						57 030
						253 183
						132 572
						442 785
						586 000

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS — note 11

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Robert Martens

R.D.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2011

	2011						2010
	Non affectés		Affectés				Total \$
	Investis en immobi- lisations \$	Fonds général \$	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP \$	Comité des initiatives étudiantes \$	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr. \$	
SOLDE AU DÉBUT	57 030	253 183	212 830	2 079	31 317	(113 654)	489 994
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(27 887)	66 342	18 432	6 346	28	16 304	(47 209)
Acquisitions d'immobilisations	48 222	(1 139)	-	-	-	(47 083)	-
Apports reportés afférents aux immobilisations – note 10	(22 005)	-	-	-	-	22 005	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	9 099	-	-	-	-	(9 099)	-
Subvention – Université de Montréal	5 000	-	-	-	-	(5 000)	-
Remboursement de la dette à long terme – Matériel roulant	2 693	(2 693)	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	72 152	315 693	231 262	8 425	31 345	(136 527)	442 785

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2011

	2011					2010	
	Fonds de		Alliance		Café La Brunante enr.	Total	Total
	Fonds général	défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	pour la santé étudiante du Québec			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS							
Cotisations	486 056	18 002	-	-	-	504 058	476 466
Subventions	10 000	-	21 667	-	-	31 667	33 667
Bénéfice brut du Café-bar — annexe	-	-	-	-	80 779	80 779	66 491
Services rémunérés	-	-	-	15 155	-	15 155	10 503
Publicité	8 070	-	-	-	-	8 070	8 070
Frais d'étude de dossier et d'administration	15 000	-	-	-	-	15 000	15 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	-	-	9 099	9 099	5 102
Subvention — Université de Montréal	-	-	-	-	5 000	5 000	-
Intérêts	214	546	-	-	-	760	776
Autres	38 150	9	-	-	24 541	62 700	33 562
	557 490	18 557	21 667	15 155	119 419	732 288	649 637
CHARGES							
Salaires et charges sociales	309 523	-	-	-	80 728	390 251	398 970
Affiliations	27 882	-	-	-	-	27 882	26 942
Allocations	9 496	-	-	-	-	9 496	10 751
Assurances	3 432	-	-	-	2 576	6 008	6 104
Conseil élargi, conseil de direction et congrès	14 125	-	-	-	-	14 125	31 964
Entretien et réparations	-	-	-	-	7 385	7 385	6 850
Fournitures de bar	-	-	-	-	1 525	1 525	1 892
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	11 746	-	-	-	212	11 958	11 829
Frais de déplacement	16 807	-	-	-	1 261	18 068	16 010
Frais de représentation	14 484	-	-	-	177	14 661	12 645
Frais de gestion	-	-	-	15 000	-	15 000	15 000

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2011

	2011					2010	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES (suite)							
Intérêts et frais bancaires	1 039	123	127	1 414	1 059	2 473	2 461
Intérêts sur la dette à long terme	332	-	-	332	-	332	583
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	1 760	1 760	1 905
Location d'équipements	4 895	-	-	4 895	516	5 411	6 096
Loyer	-	-	-	-	1 050	1 050	750
Péréquation	-	-	-	-	-	-	1 712
Poste et télécommunications	9 046	-	-	9 046	2 264	11 310	10 080
Projets spéciaux	33 391	-	-	33 391	-	33 391	47 890
Publicité	-	-	-	-	402	402	2 725
Revue et agenda	30 757	-	-	30 757	-	30 757	32 122
Services professionnels	4 193	-	-	4 193	2 200	6 393	10 981
Amortissement							
Mobilier et équipement de bureau	2 658	-	-	2 658	-	2 658	3 859
Équipement informatique	2 523	-	-	2 523	-	2 523	2 781
Matériel roulant	2 379	-	-	2 379	-	2 379	2 379
Mobilier et équipement de bar	-	-	-	-	12 493	12 493	10 516
Améliorations locatives							
du café-bar	-	-	-	-	2 198	2 198	1 618
Équipement média	-	-	-	-	5 636	5 636	1 077
Projets - Comité des initiatives étudiantes	-	15 198	-	15 198	-	15 198	18 354
	498 708	125	15 127	529 281	123 442	652 723	696 846
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	58 782	18 432	28	83 588	(4 023)	79 565	(47 209)

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2011

	2011	2010
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	79 565	(47 209)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	27 887	22 230
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(9 099)	(5 102)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement – note 12	(33 949)	3 265
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	64 404	(26 816)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(760)	(656)
Acquisition d'immobilisations	(48 222)	(33 278)
SORTIES DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(48 982)	(33 934)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 693)	(4 443)
Apports reportés afférents aux immobilisations	22 005	9 285
RENTRÉES DE FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	19 312	4 842
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	34 734	(55 908)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	144 619	200 527
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	179 353	144 619
Information supplémentaire		
Intérêts payés	1 371	1 031
Intérêts encaissés	760	776

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis au même rythme que les immobilisations afférentes.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Publicité

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Services rémunérés

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Frais d'étude de dossier et d'administration

Les frais d'étude de dossier et d'administration sont constatés à titre de produits linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Ventes du Café La Brunante enr.

Les ventes sont constatées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds « Alliance pour la santé étudiante du Québec » a été constitué à la suite d'un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'affectation du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le fonds Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir (dus) interfonds, ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et les durées indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 ans/10 ans
Mobilier et équipement de bar	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bar	Amortissement linéaire	5 ans/10 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 1/3 ans/3 ans
Améliorations locatives du café-bar	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement multimédia du bar	Amortissement linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles, en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les placements, les débiteurs, la marge de crédit, les créiteurs, la dette à long terme et tous les comptes à recevoir et à payer interfonds et les prêts interfonds. Les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'organisme à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit.

L'organisme a identifié les placements comme étant détenus à des fins de transactions. Ces instruments sont constatés à leur juste valeur qui correspond au coût majoré des intérêts courus. Les autres instruments sont constatés au coût.

NOTE 3 PLACEMENTS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Fonds général		
Dépôt à terme, 0,50 %, au coût de 55 054 \$, (54 945 \$, taux de 0,20 % en 2010), échéant le 13 décembre 2011	55 227	55 014
Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP		
Dépôt à terme, 0,50 %, au coût de 112 640 \$, (112 415 \$, taux de 0,20 % en 2010), échéant le 19 août 2011	113 174	112 627
	<u>168 401</u>	<u>167 641</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 4 DÉBITEURS

	2011	2010
	\$	\$
Fonds général		
Comptes clients	20 376	1 895
Cotisations	73 506	77 307
Autres	2 338	-
	<u>96 220</u>	<u>79 202</u>
Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP		
Cotisations	2 659	2 791
Université de Montréal	9 320	-
	<u>11 979</u>	<u>2 791</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec	<u>54 074</u>	<u>61 452</u>
Café La Brunante enr.		
Université de Montréal	11 207	-
Comptes clients	5 009	-
Taxes à la consommation	254	150
	<u>16 470</u>	<u>150</u>
	<u>178 743</u>	<u>143 595</u>

NOTE 5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011			2010
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	49 144	36 661	12 483	15 141
Mobilier et équipement de café-bar	181 388	117 482	63 906	57 335
Équipement informatique	68 266	65 167	3 099	4 482
Améliorations locatives du café-bar	21 977	5 473	16 504	16 767
Matériel roulant	11 897	10 311	1 586	3 965
Équipement média – Café- bar	34 699	6 713	27 986	7 539
	<u>367 371</u>	<u>241 807</u>	<u>125 564</u>	<u>105 229</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 6 LIMITE DE CRÉDIT

Au 31 juillet 2011, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 20 000 \$. Au 31 juillet 2011, un montant de 2 380 \$ est utilisé et comptabilisé dans les fournisseurs et frais courus.

NOTE 7 CRÉDITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	18 288	40 985
Honoraires	<u>3 900</u>	<u>2 506</u>
	<u>22 188</u>	<u>43 491</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	12 791	7 307
Honoraires	<u>2 200</u>	<u>1 480</u>
	<u>14 991</u>	<u>8 787</u>
	<u><u>37 179</u></u>	<u><u>52 278</u></u>

NOTE 8 PRÊT

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Café La Brunante enr.		
A.G.E.E.F.E.P., sans intérêt ni échéance	<u>65 821</u>	<u>71 600</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 9 DETTE À LONG TERME

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fonds général		
Prêt à terme d'un montant original de 11 897 \$, portant intérêt au taux annuel de 9,8 %, garanti par le matériel roulant, remboursable par versements mensuels de 252 \$ capital et intérêts, échéant en mars 2012	1 908	4 601
Café La Brunante enr.		
Université de Montréal, remboursable par versements annuels de 4 500 \$. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2011, aucun montant n'a été versé. La différence est reportée aux mois de juin 2019 à octobre 2019, sans intérêt, échéant en octobre 2019	41 438	41 438
	43 346	46 039
Portion échéant au cours du prochain exercice	6 408	7 193
	<u>36 938</u>	<u>38 846</u>

Les remboursements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2012	6 408
2013	4 500
2014	4 500
2015	4 500
2016	4 500

NOTE 10 APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	43 598	39 415
Apports reçus	22 005	9 285
Amortissement	<u>(9 099)</u>	<u>(5 102)</u>
SOLDE A LA FIN	<u>56 504</u>	<u>43 598</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2011

NOTE 11 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par contrat pour le local du Café jusqu'au 31 mai 2016. Le contrat comprend une option de renouvellement de cinq ans qui s'exerce automatiquement aux mêmes conditions (à moins d'avis contraire) soixante jours avant la fin du terme. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 29 250 \$. Le contrat précise que du montant de 650 \$ versé neuf fois par année, 500 \$ serviront au remboursement de la dette contractée par l'A.G.E.E.F.E.P. pour financer l'aménagement du local. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices excluant la période de renouvellement sont les suivants :

	\$
2012	5 850
2013	5 850
2014	5 850
2015	5 850
2016	5 850

NOTE 12 FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(35 148)	(601)
Stocks	594	583
Frais payés d'avance	17 004	(5 537)
Créditeurs	(15 099)	8 820
Revenus reportés	(1 300)	-
	<u>(33 949)</u>	<u>3 265</u>

ANNEXE

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)****VENTES DU CAFÉ-BAR****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2011**

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
VENTES	<u>143 168</u>	<u>126 205</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	1 588	2 171
Achats	<u>61 795</u>	<u>59 131</u>
	63 383	61 302
Stocks à la fin	<u>(994)</u>	<u>(1 588)</u>
	<u>62 389</u>	<u>59 714</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>80 779</u></u>	<u><u>66 491</u></u>

**États des résultats et prévisions budgétaires
AGEEFEP et La Brunante**



État des résultats et prévisions budgétaires - AGEEFEP

État des résultats 2010-2011

et prévision budgétaire 2011-2012 et 2012-2013

REVENUS		Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
Cotisations	Annexe 1	458 959 \$	474 229 \$	486 056 \$	486 056 \$	486 056 \$
Publicité	Annexe 2	8 070	8 000	8 070	8 000	8 000
Subventions	Annexe 3	12 000	12 000	10 000	10 000	10 000
Autres revenus	Annexe 4	18 889	15 665	38 364	13 520	13 520
Frais gestion assurance		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
TOTAL DES REVENUS		512 918 \$	524 894 \$	557 490 \$	532 576 \$	532 576 \$
DÉPENSES						
Salaires et das	Annexe 5	327 637 \$	318 791 \$	307 216 \$	328 353 \$	349 073 \$
Contractuels	Annexe 6	1 815	1 200	2 308	3 600	3 600
Contractuels V.P.		3 823	3 823	3 727	4 000	4 000
Contractuels représentativités		6 928	10 000	5 769	10 000	10 000
Agenda l'Indispensable	Annexe 8	32 123	32 700	30 757	31 590	31 590
Péréquation	Annexe 9	1 712	-	-	-	-
Congrès / Assemblée générale	Annexe 10	23 491	3 200	3 533	25 680	3 780
Conseils de direction		8 473	8 000	10 592	9 500	9 500
Frais de déplacements		14 851	15 000	16 807	16 000	16 000
Frais de représentation	Annexe 11	12 445	13 750	14 484	14 750	14 750
Frais de bur., Fourn. et pap.		11 682	13 000	11 746	11 000	11 000
Location d'équipement		5 257	5 000	4 895	5 000	5 000
Communication		7 399	7 500	7 969	8 000	8 000
Messageries, postes		848	1 300	1 077	1 100	1 100
Assurances		3 553	3 800	3 432	3 500	3 500
Int. & frais bancaires		1 022	1 200	1 039	1 100	1 100
Intérêts sur contrat		583	332	332	332	332
Mauvaises créances		-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		3 726	3 900	4 193	4 200	4 200
Amort. mobilier et équip et mat. Roulant		6 237	4 200	5 038	4 000	4 000
Amort. équip. informatique		2 781	2 500	2 523	2 500	2 500
Kiosques accueil / Séance d'accueil		4 748	4 700	4 491	5 000	5 000
Collation des grades	Annexe 12	4 452	4 450	2 209	3 950	3 950
Activités récurrentes	Annexe 13	34 341	29 400	22 357	31 250	30 250
Projets non récurrents	Annexe 14	4 349	6 700	4 333	6 200	6 200
Affiliations	Annexe 15	26 942	26 887	27 882	27 882	27 882
TOTAL DES DÉPENSES		551 217 \$	521 333 \$	498 709 \$	558 487 \$	556 307 \$
REVENUS / DÉPENSES		(38 299) \$	3 561 \$	58 782 \$	(25 911) \$	(23 731) \$
Cumul Surplus/déficit				58 782 \$	32 871 \$	9 140 \$

REVENUS / DÉPENSES**ÉTAT DES REVENUS**

COTISATIONS annexe 1	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
AUTOMNE	173 052 \$	187 029 \$	185 463 \$	185 463 \$	185 463 \$
HIVER	174 096	174 880	178 929	178 929	178 929
ÉTÉ	111 811	112 320	121 664	121 664	121 664
Total	458 959 \$	474 229 \$	486 056 \$	486 056 \$	486 056 \$
PUBLICITÉS annexe 2					
Cité Éducative	-	-	-	-	-
Indispensable	8 070	8 000	8 070	8 000	8 000
Sous-total	8 070 \$	8 000 \$	8 070 \$	8 000 \$	8 000 \$
SUBVENTIONS annexe 3					
Init. étud. (Indispensable)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
ASEQ	2 000	2 000	-	-	-
Pepsi	-	-	-	-	-
Sous-total	12 000 \$	12 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
AUTRES annexe 4					
Collation des grades (Graduor)	220	265	320	320	320
Autres (divers remb.)	4 304	5 000	2 830	3 000	3 000
Intérêts sur placement et contrat	359	400	214	200	200
Secrétariat FAEUQEP	14 007	10 000	10 000	10 000	10 000
ASEQ	0 \$	-	25 000	-	-
Sous-total	18 889 \$	15 665 \$	38 364 \$	13 520 \$	13 520 \$
TOTAL REVENUS	497 918 \$	509 894 \$	542 490 \$	517 576 \$	517 576 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

MASSE SALARIALE annexe 5	27 PÉRIODES				
	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
Total politiques	100 261 \$	96 252 \$	96 252 \$	100 101 \$	103 104 \$
Total administratifs	180 278 \$	173 051 \$	163 374 \$	177 551 \$	192 276 \$
Sous-total	280 539 \$	269 303 \$	259 625 \$	277 652 \$	295 381 \$
Assurances collectives	16 080	15 621	15 632	16 000	17 000
Fond de pension (part de l'employeur)		3 675	2 259	3 658	3 700
Avant. sociaux	30 922	29 692	29 450	30 542	32 492
Sous-total	47 002 \$	48 988 \$	47 341 \$	50 200 \$	53 192 \$
Formation	96	500	250	500	500
Programme gouv.	-	-	-	-	-
Sous-total	96 \$	500 \$	250 \$	500 \$	500 \$
TOTAL	327 637 \$	318 791 \$	307 216 \$	328 353 \$	349 073 \$
CONTRACTUELS annexe 6					
	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
Informatisation	1 725 \$	1 000 \$	2 263 \$	2 500 \$	2 500 \$
Secrétariat	-	-	-	1 000	1 000
Informations aux rentrés scolaire - Assurances	-	-	-	-	-
Entretien	90	200	45	100	100
TOTAL	1 815 \$	1 200 \$	2 308 \$	3 600 \$	3 600 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

AGENDA L'INDISPENSABLE annexe 8	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
REVENUS					
Publicité	8 070 \$	8 000 \$	8 070 \$	8 000 \$	8 000 \$
Subventions	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
TOTAL	18 070 \$	18 000 \$	18 070 \$	18 000 \$	18 000 \$
DÉPENSES					
Messageries postes	15 029	15 500	14 878	15 500	15 500
Impression séparation	14 854	15 000	15 005	15 090	15 090
Conception montage graph.	-	-	-	-	-
Préparation postale	2 130	2 200	874	1 000	1 000
Illustrations	-	-	-	-	-
Frais de bureau	110	-	-	-	-
TOTAL	32 123 \$	32 700 \$	30 757 \$	31 590 \$	31 590 \$
Surplus (déficit)	(14 053) \$	(14 700) \$	(12 687) \$	(13 590) \$	(13 590) \$

ÉTAT DES DÉPENSES

PÉRÉQUATION annexe 9	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
Automne	683 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Hiver	567	-	-	-	-
Été	462	-	-	-	-
TOTAL	1 712 \$	- \$	- \$	- \$	- \$

CONGRÈS BIENNAL ET RÉGULIER annexe 10	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
DÉPENSES					
Contractuels tournée	6 050	-	-	6 500	-
Frais déplacements	2 305	400	561	2 500	600
Frais représentation	1 413	600	789	1 500	800
Repas délég.	3 945	800	582	4 500	600
Héberg. hors-camp.	1 799	900	925	2 000	1 000
Accueil	577	-	-	600	-
Sous-total	16 087 \$	2 700 \$	2 857 \$	17 600 \$	3 000 \$
Contractuels, secrétariat	2 457	100	285	2 500	300
Fourn. papet. frais bureau	192	-	-	200	-
Téléphone	-	-	-	-	-
Location voiture	-	-	40	-	-
Matériel / Loc. équipement	135	-	-	150	-
Phot. concept. mont. graph.	-	-	-	-	-
Honoraire professionnel	220	200	231	230	230
Imprimerie	2 817	-	-	3 000	-
Messageries, postes	1 328	-	-	1 500	-
Garderie	255	200	120	500	250
Sous-total	7 404 \$	500 \$	676 \$	8 080 \$	780 \$
TOTAL	23 491 \$	3 200 \$	3 533 \$	25 680 \$	3 780 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

REPRÉSENTATIONS annexe 11		Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
EXTERNES						
Inscriptions différents colloques	1	555	600	823 \$	800	800
ACDEAULF	1	254	400	176	400	400
ACFAS, ICEA	1	867	1 000	1 156	1 000	1 000
Gouvernement	2	264	350	753	300	300
CRQ et Hors campus	3	414	-	600	-	-
FAEUQEP	4	155	150	28	300	300
FEUQ	5	-	-	17	-	-
Rencontres et comités	#A	2 849	3 000	2 779	3 000	3 000
Hébergement	6	4 497	5 000	5 868	5 000	5 000
Sous total		9 856 \$	10 500 \$	12 199 \$	10 800 \$	10 800 \$
INTERNES						
U. de M.	#B	718	900	627	1 100	1 100
FEP	#C	703	900	91	800	800
Conseils de programme	7	-	200	-	200	200
FAECUM	8	426	450	343	650	650
Activités sociales	9	-	200	256	300	300
Rencontres et comités	#D	742	600	969	900	900
Administration Ageefep		-				
Sous total		2 589 \$	3 250 \$	2 285 \$	3 950 \$	3 950 \$
TOTAL		12 445 \$	13 750 \$	14 484 \$	14 750 \$	14 750 \$

#A ACDEAULF, IQCE, ACFAS, ICEA, SYNDICATS NATIONAUX, ASSO., ORGANISME NAT. AUTRES

#B A.U., COMET, SCPC, COALITION, COMITÉS UNIVERSITAIRES

#C NÉGO BACCAP ET RECON. ACQUIS, CONFEP, COMITÉS FACULTAIRES

#D NÉGO RÉFORME SAE, CODISAE, CISM, SERVICES ALIMENTAIRES, COMITÉS SAE

AFFILIATIONS annexe 15		Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
ACDEAULF		452 \$	452 \$	542 \$	542 \$	542 \$
FAEUQEP		26 264	26 000	27 003	27 003	27 003
ICEA		35	35	150	150	150
AUTRES (ICAE - AQIFGA)		192	400	187	187	187
TOTAL		26 942 \$	26 887 \$	27 882 \$	27 882 \$	27 882 \$

ÉTAT DES DÉPENSES

COLLATION DES GRADES annexe 12	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
REVENUS					
Graduor	220 \$	265 \$	320 \$	320 \$	320 \$
TOTAL	220 \$	265 \$	320 \$	320 \$	320 \$
DÉPENSES					
Contractuels	500	500	500	500	500
Fournitures (Mosaïque)/ matériel	1 000	1 000	-	-	-
Transport	-	-	-	-	-
Photos avec recteur et bacheliers	1 500	1 500	228	1 500	1 500
Représentation	250	200	209	250	250
Location équip.(Fleurs)	250	250	250	500	500
Décoration (ballons)	951	1 000	1 022	1 200	1 200
TOTAL	4 452 \$	4 450 \$	2 209 \$	3 950 \$	3 950 \$
Surplus (Déficit)	(4 232 \$)	(4 185 \$)	(1 889 \$)	(3 630 \$)	(3 630 \$)

ÉTAT DES DÉPENSES**ACTIVITÉS RÉCURRENTES annexe 13**

	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
DÉPENSES					
Comité exécutif	1 041 \$	1 000 \$	1 191 \$	1 200	1 200
Subvention					
CRQ- Coordination	1 720	-	-	-	-
ICEA	250	250	250	250	250
Comité du statut de la femme	500	500	300	300	300
Panier Noel U. de M.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Centre documentation	-	-	-	-	-
Amélior. stands accueil	-	250	-	-	-
Archives et amél. locative	-	-	-	-	-
Garderie	-	200	-	200	200
Provisions pour campagnes ponctuelles	6 355	4 500	478	7 000	6 000
Gestion brunante	719	500	822	800	800
Mise à jour du site web/héberg.	-	-	-	-	-
Aide dével. asso. étud.- MQAF	4 231	3 500	1 697	3 500	3 500
Entretien équipement/auto	4 445	4 000	1 917	2 000	2 000
Autres (Délég .8e .Colloque 2009-10)	2 365	2 000	2 372	2 500	2 500
CQAF-AGEEFEP (colloque)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Contractuel Sem Québécoise	1 133	1 200	1 940	2 000	2 000
SQAF-Semaine de l'éducation	583	500	390	500	500
TOTAL	34 341 \$	29 400 \$	22 357 \$	31 250 \$	30 250 \$

ACT. NON-RÉCURRENTS annexe 14

	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision 11-12	Prévision 12-13
DÉPENSES					
Sondage / pétition logiciel	-	1 000	57	3 200	3 200
Interculturalisme	337	1 000	388	500	500
Enveloppe codi/projets	-	1 500	-	-	-
Activités étudiantes	-	-	112	1 000	1 000
Affiches et dépliants	1 439	2 000	666	1 500	1 500
ICAE Confitea VI	2 573	1 200	3 111	-	-
TOTAL	4 349 \$	6 700 \$	4 333 \$	6 200 \$	6 200 \$



État des résultats et prévisions budgétaires - La Brunante

État des résultats 10/11 et prévision budgétaire 2011/2012 et 2012/2013

REVENUS

	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision * 11-12	Prévision * 12-13
VENTE	126 205 \$	170 000 \$	143 168 \$	164 000 \$	164 000 \$
INVENTAIRE DEBUT	2 172	1 588	1 588	994	1 200
PLUS ACHATS	59 129	68 000	61 796	68 880	68 880
INVENTAIRE FIN	1 588	1 588	994	1 200	1 200
COUT DES MSES	59 714 \$	68 000 \$	62 389 \$	68 674 \$	68 880 \$
BÉNÉFICE BRUT	66 491 \$	102 000 \$	80 778 \$	95 326 \$	95 120 \$

DÉPENSES

Salaires	69 519	79 329	80 727	74 256	74 256
Frais fixes	11 110	10 750	11 424	11 810	11 810
Frais variables	12 974	6 600	10 961	8 100	8 100
TOTAL DÉPENSES :	93 603 \$	96 679 \$	103 113 \$	94 166 \$	94 166 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(27 112) \$	5 321 \$	(22 335) \$	1 160 \$	954 \$

*16 périodes

DÉPENSES OPÉRATION

	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision * 11-12	Prévision * 12-13
SALAIRE DES OPÉRATIONS	53 451 \$	68 049 \$	63 429 \$	59 906 \$	59 906 \$
CONTRACTUELS	3 753	1 500	2 565	1 700	1 700
D.A.S.	8 025	12 986	8 990	6 609	6 609
Assurance collective	4 290	4 290	5 321	5 261	5 261
Reer collectif		0	423	780	780
SOUS-TOTAL SALAIRES	69 519	86 825	80 727	74 256	74 256
ASSURANCES	2 551	2 600	2 576	2 600	2 600
LICENCES PERMIS	1 905	1 900	1 760	1 760	1 760
LOYER	750	1 350	1 050	1 350	1 350
TÉLÉPHONE/CELL./SATELLITE	1 833	1 800	2 264	2 300	2 300
LOCATION ÉQUIPEMENT	841	975	516	500	500
INT. FRAIS BANQUE	1 031	1 000	1 059	1 100	1 100
HONR. PROF	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
SOUS-TOTAL FR. FIXES	11 110	11 825	11 424	11 810	11 810
ENTRETIEN	5 593	3 000	1 737	1 500	1 500
RÉPARATIONS	1 258	1 500	3 474	1 500	1 500
RÉNOVATION	-	-	2 174	1 000	1 000
FOUR. FRAIS DE BUREAU	147	300	212	200	200
FOURNITURES BAR	1 892	1 000	1 525	1 500	1 500
PUBLICITÉ	2 250	1 500	202	1 000	1 000
LIVRAISON	-	-	527	500	500
REPR. / DÉPL.	1 359	700	911	500	500
MAUVAISES CRÉANCES	-	-	-	-	-
AUTRES (Promotions)	475	400	200	400	400
SOUS-TOTAL FR. VAR.	12 974	8 400	10 961	8 100	8 100
TOTAL DÉPENSES	93 603 \$	107 050 \$	103 113 \$	94 166 \$	94 166 \$
Bénéfice (perte) d'opération :	(27 112) \$	(5 050) \$	(22 335) \$	1 160 \$	954 \$

*16 périodes

REVENUS AUTRES

	Réel 09-10	Prévision révisée 10-11	Réel 10-11	Prévision * 11-12	Prévision * 12-13
Pepsi	86 \$	- \$	4 600 \$	- \$	- \$
U. de M. FAVE 1-FAVE FEP	5 102	5 778	14 099	10 199	10 199
C.I.E.	375		375	375	375
Location de salle	731	700	346	700	700
Publicité (Zoom média)	-	-	2 548	250	250
Guichet ATM	7 025	8 600	10 321	12 500	10 500
Autres	1 638	1 000	279	-	-
Autres (Ristournes Labatt)	5 171	5 500	6 072	8 000	8 000
TOTAL REVENUS AUTRES	20 127 \$	21 578 \$	38 639 \$	32 024 \$	30 024 \$

DÉPENSES AMORTISSEMENTS

AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	Tuiles plafond	287	460	460	460	460
AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	Plancher	552	552	552	552	552
AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	FAVE -1	421	421	421	421	421
AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	FAVE -2	357	571	571	571	571
AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	D-I	-	-	-	-	-
AMÉL. LOCATIVE 10 ANS	FAVE - FEP	-	-	194	194	194
TOTAL AMÉL. LOC. 10 ANS		1 618	2 004	2 198	2 198	2 198
ÉQUIP. BAR		2 394	1 915	1 915	1 532	1 226
ÉQUIP. BAR	Maître D	3 881	3 881	3 881	3 881	3 881
ÉQUIP. BAR	FAVE -1	3 604	3 604	3 604	3 604	3 604
ÉQUIP. BAR	FAVE -2	136	218	218	218	218
ÉQUIP. BAR	2 têtes à bière	-	250	250	250	250
ÉQUIP. BAR	Guichet	188	-	599	599	599
TOTAL ÉQUIPEMENT DE BAR		10 203	9 868	10 467	10 084	9 778
MOBILIER BAR		314	233	269	233	204
MOBILIER BAR	Tables rondes,fauteuils			450	601	601
MOBILIER BAR	Chaises,tabourets			1 306	2 613	2 613
TOTAL MOBILIER DE BAR		314	233	2 026	3 447	3 418
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS	FAVE - FEP	1 077	2 725	1 723	1 723	1 723
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS	FAVE - FEP 2	-	-	3 306	4 408	4 408
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS	Brunante	-	-	607	809	809
TOTAL ÉQUIP.INFORMATIQUE		1 077	2 725	5 636	6 940	6 940
TOTAL AMORTISSEMENTS		13 211 \$	14 830 \$	20 326 \$	22 668 \$	22 333 \$
Revenus autres moins amortissement		6 916 \$	6 748 \$	18 313 \$	9 356 \$	7 691 \$
Bénéfice (perte) après amort.		(20 196) \$	1 698 \$	(4 022) \$	10 515 \$	8 645 \$

*16 périodes

